

Localisation : 21
Aire d'étude : Bourgogne - Canton de : Seurre
Commune : Seurre
Adresse : Faubourg-Saint-Georges (rue du) 14

Référence : IA00071097

Titre courant : **hôpital Saint-Laurent**
Dénomination : hôpital

Cartographie : Lambert2 0813670 ; 0222560

Statut juridique : propriété publique

Dossier d'inventaire topographique ; enquête thématique régionale (patrimoine hospitalier) établi en 1986 par Olivereau Christian ; Hugonnet-Berger Claudine.

(c) Région Bourgogne - Inventaire général

HISTORIQUE

Datation : 4e quart 17e siècle ; 4e quart 18e siècle ; 3e quart 18e siècle ; 3e quart 19e siècle ; 4e quart 19e siècle. Date : 1688 ; 1731 ; 1765 ; 1859 ; 1877

Auteur(s) : Belin Louis (architecte)

Commentaire : L'ancien hôpital ayant été en partie détruit par les guerres et transféré dans des locaux qui s'étaient avérés insuffisants, la ville décida de faire bâtir un nouvel établissement aux portes de l'agglomération, au bord de la Saône. Commencée en 1688, la construction s'acheva près de deux siècles plus tard, le projet initial (anonyme) ayant été respecté. En 1688-(?), furent construites la première salle de malades (18 lits), parallèle à la rue, et son aile gauche en retour d'équerre. D'après l'historique fait par Courtépée et conservé dans le documents des Archives départementales sous la cote 3 X 607 a 1, Louis XIV aurait vu les plans, fournis par le maire Pierre Bretagne et les habitants de la ville. En 1731-34, on édifia la chapelle à droite de la salle des malades, puis en 1765-67, une deuxième salle de malades, elle-même à droite de la chapelle, de sorte qu'il fut enfin possible de séparer les femmes des hommes. Enfin en 1859-62, l'architecte dijonnais Louis Belin construisit l'aile droite, en retour d'équerre, destinée aux vieillards et aux infirmes (16 lits). Les deux pavillons d'entrée abritant la loge du portier et la salle d'attente datent de 1877-78. [JAVELLE François, L'hôpital de Seurre, dans Mém. Soc. Hist. Archéol. de Beaune, t.LXI, 1980, p.64-87. Dr BOLOTTE, Les hôpitaux..., p.197-99. Sources complémentaires : Archives départementales de Côte d'Or, 3 X 607, a 1 (historique) ; d 1 (bâtiments, an XII-1931 ; 1946) et e 1 (mobilier, 1869-1926)].

DESCRIPTION

Situation : en ville

Décor

Technique : vitrail (étudié dans la base Palissy)

Localisation : 21

Référence : IA00071097

Commune : Seurre

Titre courant : **hôpital Saint-Laurent**

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Construit en brique et pierre de taille, couvert d'une haute toiture en tuile plate, l'édifice sur plan en U encadre une cour intérieure accessible depuis la rue par un portail flanqué de deux pavillons ; à l'arrière jardin donnant sur la Saône. Le corps de bâtiment principal abrite la chapelle située dans l'axe du portail et flanquée de deux salles de malades (les femmes à gauche, les hommes à droite). Les deux ailes sur caves voûtée en berceau au sud, voûtée d'arêtes au nord, disposent d'un étage de comble. L'aile gauche est occupée notamment par l'apothicairerie, la cuisine, la salle de réunion, le réfectoire, le dortoir des soeurs, etc. L'aile droite abrite au rez-de-chaussée deux salles de malades, pour les vieillards et les infirmes.

n° département

commune

Faubourg Saint-Georges ; 14 rue du Faubourg Saint-Georges

adresse ou lieu-dit

Beaune

Seurre

arrondissement

canton

HOPITAL

dénomination et titre de l'œuvre

matricule

Repérage

Carte I.G.N.	échelle : 1/25 000	feuille : Seurre 3124 Ouest	Lambert : II	x = 813 67 y = 225 60
Cadastre	année : 1984	section : AE	parcelle : 182	
	année :	section :	parcelle :	

Propriétaire : CommuneDestination actuelle :Protection M.H. : Inv. M.H. 1976Etat de conservation :Dossier établi le : 2.10.1986

par CH. OLIVEREAU

revu le :

par

Historique :

- L'édifice actuel a été précédé d'autres établissements hospitaliers dès le XIVe siècle : Le premier est l'hôpital Saint-Michel, sa fondation remonte à 1350, il fut incendié en 1473 par les Suisses alors en lutte avec Charles le Téméraire. En attendant la construction d'un nouvel hôpital le comte de Hochberg mit à la disposition de la ville une partie du château de Sainte-Croix (il fut appelé hôpital Sainte-Croix). L'hôpital Saint-Laurent fut terminé en 1517, mais il fut réduit en cendres en 1650 lors du siège contre la garnison qui avait pris le parti de la Fronde.
 - C'est le 25 mars 1688 que les magistrats accordent l'emplacement pour édifier l'hôpital actuel. Le projet initial comprenait déjà les trois corps encadrant la cour ouverte en bordure de la route de Dole. Un vaste jardin était réservé au Sud et à l'Ouest en bordure de la Saône. On ne connaît malheureusement pas le premier maître d'oeuvre de cet ensemble réalisé en plusieurs tranches : la première étape entreprise en 1688 fut limitée à l'aile Sud sur deux niveaux et à l'aile Ouest. Le 16 octobre 1730 Berthélémy Boubet de Ruinet, curé de Corgengoux, fit un don de 10 000 francs pour l'érection de la chapelle à placer sous le vocable de Saint-Louis. La bénédiction eut lieu le 13 avril 1734. En 1765 l'aile Ouest fut prolongée afin de recevoir la salle des hommes. L'aile Nord fut réalisée par l'architecte Belin de Dijon en 1859, qui respecta le schéma initial de 1688. Le même architecte construit les deux petits pavillons antérieurs qui encadrent le portail en 1877. Ils étaient destinés à remplacer une seule construction, plus importante que les petits édifices actuels, proche de l'aile Nord.
- On a construit à diverses époques des appentis derrière l'aile Ouest et d'autres constructions séparées, au Sud et entre Saône et jardin.

SEURRE

Seurre

HOPITAL

Bibliographie :

François JAVELLE, L'hôpital de Seurre, dans Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune, t. LXI, 1980.

Situation :

Dans le faubourg Saint Georges, en bordure de la Rue du Faubourg Saint-Georges à l'Est et du quai de la Saône à l'Ouest.

Composition d'ensemble, parties constituantes (cf. plan daté) :

- Bâtiment composé de trois corps principaux encadrant une cour ouverte à laquelle on accède depuis la rue du Faubourg Saint Georges par une porticochère sans couverture, encadrée de deux pavillons (fig. 1).
- L'aile Ouest, située en bordure de Saône, est composée d'un corps central en légère avancée sur les façades antérieure et postérieure qui abrite la chapelle. Les deux grandes salles latérales séparaient les femmes, à gauche, et les hommes à droite.
La façade postérieure était flanquée de plusieurs corps en appentis (buan-derie, chapelle des morts, remises, annexe de la cuisine, un hangar, une serre) dont seule la sacristie, située dans l'angle formé par la chapelle et la salle des hommes, a conservé son état d'origine (fig. 4).
- les ailes latérales, adossées à l'aile Ouest en léger renforcement au Sud et au Nord, sont flanquées à l'Est de deux corps transversaux (fig. 3) au même alignement dont les renforcements latéraux correspondent à celui de l'aile Ouest (fig. 2).

Matériaux et mise en oeuvre :

- gros-oeuvre :
 - . brique
 - . pierre de taille calcaire (chaînes d'angle ; encadrements des ouvertures ; fronton de la façade de la chapelle ; corniche ; bandeau des ailes Sud et Nord).
- couverture :
 - . tuile plate.

Structure :

En rez-de-chaussée de plain-pied - ailes Sud et Nord sur cave - , étage carré, étage de comble.

Elévation :

- aile Ouest :
 - * façade de la chapelle couronnée d'un fronton.

 - * fenêtres à arcs en plein-cintre.
 - * chaînes d'angle harpées (façade de la chapelle).

.../...

SEURRE

Seurre

HOPITAL

- ailes Sud et Nord :
 - * élévation à travées.
 - * ouvertures du rez-de-chaussée à linteaux délardés.
 - * bandeau dans l'alignement des appuis de fenêtres.
 - * alternance de lucarnes à fronton triangulaire et en plein-cintre toutes les 2 travées (6 lucarnes).

Couverture :

- aile Ouest :
 - * toit à longs-pans et à croupes latérales ; croupes antérieure et postérieure (chapelle) ; noue.
 - * éléments de couverture :
 - . fronton de la chapelle couronné d'un édicule à niche et d'un campanile.
 - . lucarnes à fenêtre circulaire : 2 en façade ; 2 sur chaque croupe.
- ailes Sud et Nord :
 - * toits à longs-pans ; toits à croupes latérales (corps Est) ; noue.
 - * éléments de couverture :
 - . alternance de lucarnes à fronton triangulaire et en plein-cintre (longs-pans sur cour des ailes) toutes les 2 travées.
 - . corps Est : 2 lucarnes à fronton triangulaire sur les longs-pans antérieurs ; 1 lucarne en plein-cintre aux pignons sur cour ; 1 lucarne à fenêtre circulaire sur les pignons Sud et Nord.
- pavillons Est : toits en pavillon.

Datation : (cf. Historique et plan)

- 1 lucarne datée 1767 (aile Ouest, à droite de la chapelle) ; cette date correspond à la troisième campagne de construction entreprise en 1765.

DOCUMENTATION

BOLOTTE, Dr., "les hopitaux et l'Assistance dans la Province de Bourgogne au dernier siècle de l'ancien régime", dans Ass. Bourg. Soc. Savantes, Dijon, 1968, p. 197 - 199

Cat. Expo : Patrimoine hospitalier de la Bourgogne, DRAC, Dijon, 1980

GUILLEMOT, P. Histoire de Seurre... , p. 40

JAVELLE, Fr., "L'Hôpital de Seurre", dans Soc. Hist. Arche. Beaune, t. LXI (1980), p. 64 - 87

NOEL, P., Monographie de la ville de Seurre, p. 77

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I - Plan de situation et plan-masse

Pl. II - Plan chronologique

Fig. 1 - Vue d'ensemble prise de l'est

Fig. 2 - Vue d'ensemble prise du nord-est

Fig. 3 - Aile sud

Fig. 4 - Aile ouest, façade postérieure : Chapelle et ancienne salle des hommes

Fig. 5 - Aile ouest vue depuis la cour

Fig. 6 - Aile nord

Fig. 7 - Aile ouest à droite de la chapelle, lucarne

Fig. 8 - Chapelle, vue prise depuis l'entrée

Fig. 9 - Chapelle, vue prise depuis l'angle antérieur droit

Fig. 10 - Chapelle, vue prise depuis l'angle postérieur gauche

Fig. 11 - Chapelle, mur droit

Fig. 12 - Chapelle, plafond, motif central

Fig. 13 - Chapelle, plafond, détail d'un écoinçon

Fig. 14 - Chapelle, porte d'entrée, détail des serrures intérieures

Fig. 15 - Salle des malades

Fig. 16 - Salle des malades

Fig. 17 - Salle des malades, plafond, vue prise depuis le mur antérieur

Fig. 18 - Aile gauche, couloir du rez-de-chaussée, vue prise de l'entrée

Fig. 19 - Aile gauche, couloir du rez-de-chaussée, vue d'ensemble

Fig. 20 - Aile gauche, rez-de-chaussée, salle du mortier, vue prise de l'angle antérieur gauche

Fig. 21 - Aile gauche, rez-de-chaussée, salle du mortier, vue prise de l'angle postérieur gauche

Fig. 22 - Aile gauche, rez-de-chaussée, bureau du directeur

Fig. 23 - Aile gauche, escalier d'accès à l'étage

Fig. 24 - Aile gauche, étage, salle de repos

Fig. 25 - Aile gauche, étage, salle de repos, vue prise de l'entrée

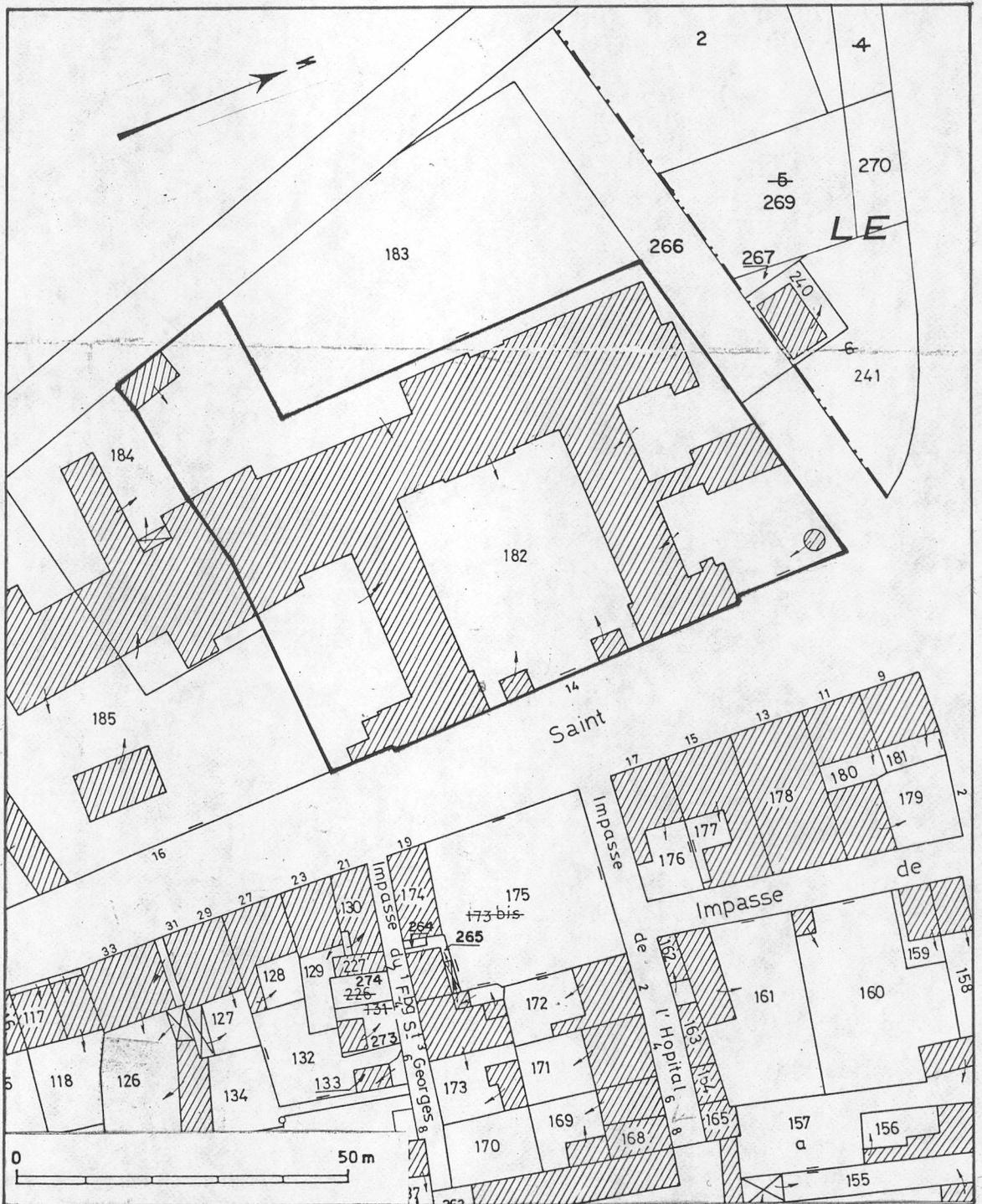
Fig. 26 - Aile droite, volée inférieure de l'escalier

Fig. 27 - Aile droite, volée supérieure de l'escalier

Fig. 28 - Comble du bâtiment principal

Fig. 29 - Comble du bâtiment principal

HOPITAL (1984 AE 182)
14 rue du Faubourg Saint-Georges
Plan de situation et plan-masse.
Extrait du plan cadastral au 1 : 1000e.

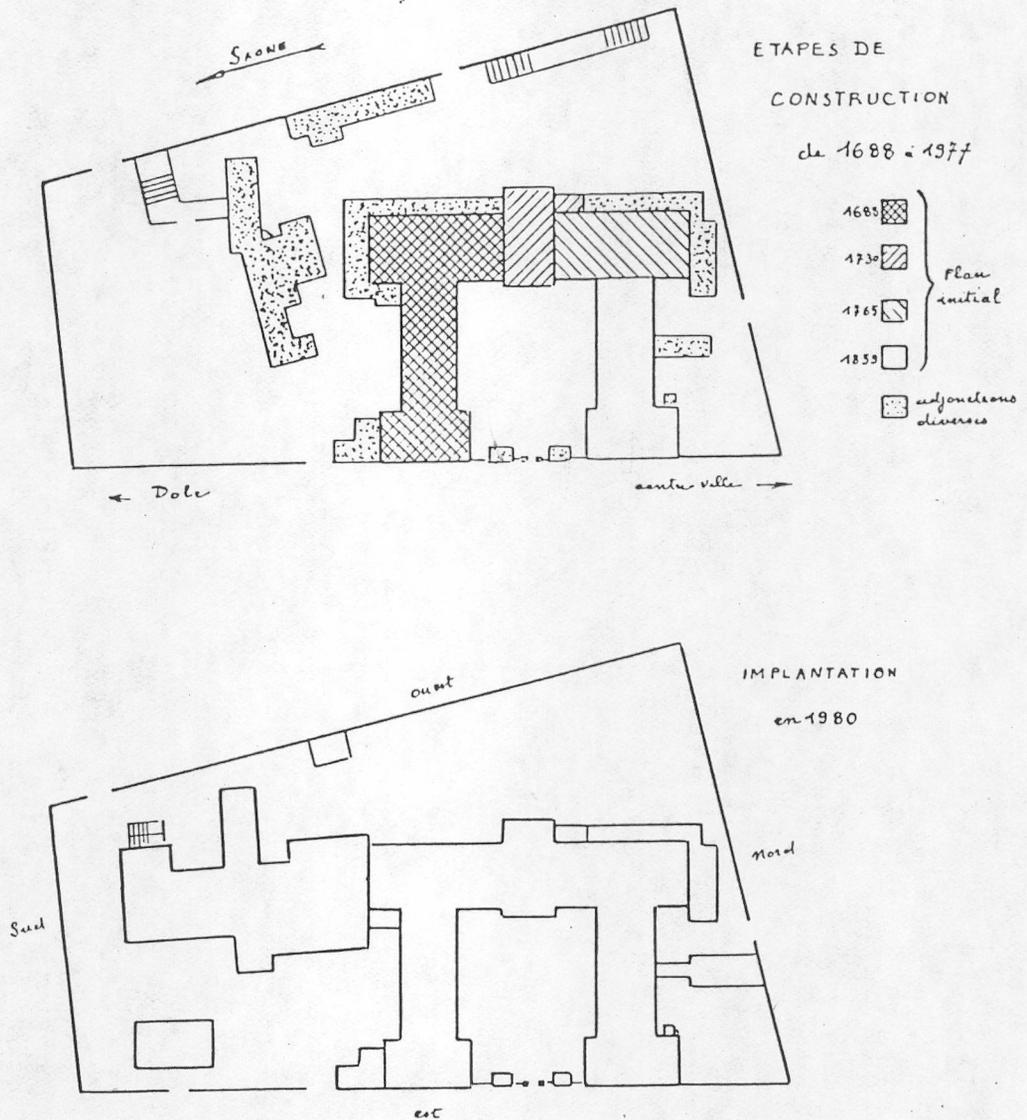


Pl. I.

21 SEURRE
14 rue du Faubourg Saint-Georges

HOPITAL
(cadastre 1984, section AE, parcelle 182)

Plan chronologique (extrait de l'article de F. Javelle : Hôpital de Seurre, dans Mém. Soc. Hist. Archéol. de Beaune, t. LXI, p. 68)



HOPITAL DE SEURRE

par François JAVELLE

PRÉLIMINAIRE

Arrivant à Seurre, soit par le faubourg Saint-Georges, soit par le pont sur la Saône, la vue se porte sur un vaste ensemble de bâtiments en briques, percés de hautes fenêtres encadrées de pierres et surmontés de belles toitures en tuiles plates. Un gracieux clocheton ajouré dominant l'avant-corps central à l'Est et la croix placée à l'Ouest signalent la présence d'une chapelle.

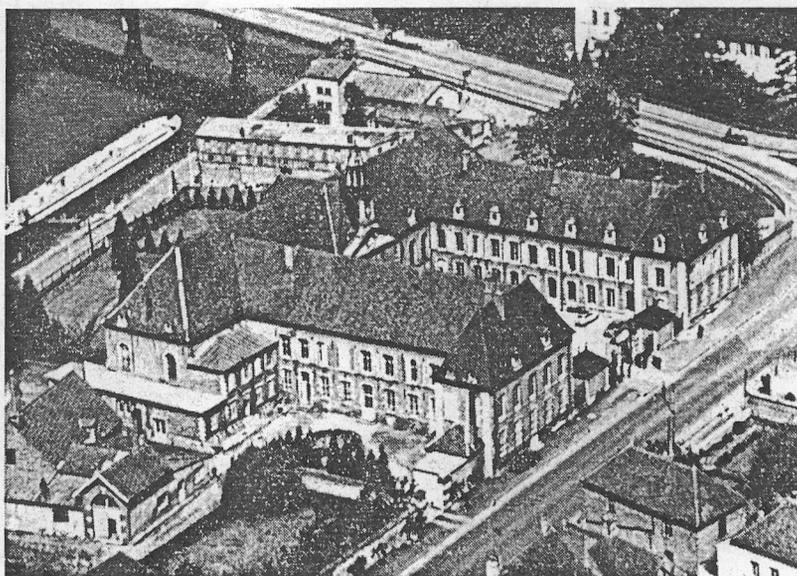
Un voyageur intrigué, s'arrêtant devant la grille, découvre une grande cour encadrée par trois ailes de pur style XVII^e. Le portail de la chapelle surmonté d'un fronton triangulaire est orné de plusieurs statues.

Si, sa curiosité éveillée, un visiteur a la possibilité de faire quelques recherches d'archives, il constate que l'histoire du plus bel édifice de cette jolie petite ville du Val de Saône est particulièrement attachante.

En effet, le plan initial, qui remonte à 1688, n'a d'abord été réalisé que pour l'aile Sud et une partie de l'aile Ouest. La construction s'est déroulée sur les deux siècles suivants. Il est remarquable de constater la sagesse et la modestie des maîtres-d'œuvre successifs qui ont scrupuleusement suivi les directives initiales, tout en y apportant leur touche personnelle.

Les annexes ont été soigneusement dissimulées autour des bâtiments principaux. La dernière adjonction récente, bien que sur deux niveaux jouissant de vue sur les jardins et la Saône, n'altère pas l'harmonie générale tout en permettant une utilisation plus fonctionnelle.

Il reste à souhaiter que les mêmes soucis prévaudront pour les adjonctions futures.



L'Hôpital de Seurre : Vue générale

ORIGINES DE L'HOTEL-DIEU DE SEURRE

Si la première aile de l'édifice actuel remonte à l'année 1688, d'autres établissements existaient à Seurre dès le XIV^e siècle.

HOPITAL SAINT-MICHEL

Le premier Hôtel-Dieu, placé sous le vocable de Saint-Michel, était hors des murs de la ville. Par similitude de nom on le situerait au Faubourg Saint-Michel, mais il est plus vraisemblable, d'après d'autres faits relatés dans les chroniques de l'époque, que sa fondation remonte à 1350 sur un emplacement proche de l'hôpital actuel. L'origine de Seurre est d'ailleurs plus dans cette direction. Il était desservi par des laïques et fut incendié en 1473 en même temps qu'une grande partie de la ville par les Suisses alors en lutte avec Charles le Téméraire. Seurre subit encore de pénibles épreuves puisqu'après sa prise par le Duc d'Amboise en 1479 il ne restait environ que 40 feux habitables.

Les habitants regrettaient beaucoup leur hôpital aussi firent-ils beaucoup d'efforts pour le remplacer. La construction d'un autre établissement fut décidée mais cette fois à l'intérieur de la ville pour pouvoir mieux le protéger des pillards qui, entre les périodes d'hostilités, ravageaient alors les lieux non défendables.

HOPITAL SAINTE-CROIX

En attendant l'achèvement du nouvel hôpital, le comte de Hochberg mit à la disposition des clarisses une partie du château de Sainte-Croix.

HOPITAL SAINT-LAURENT

Grâce aux libéralités du Duc de Nemours, s'ajoutant aux sommes recueillies par les échevins, cet hôpital, situé dans le quartier de la ménagerie, fut terminé en 1517. On peut le situer entre les rues actuelles : Sainte-Claire, Dulac et des Jardins. A sa fondation, il comportait seulement 12 lits.

Le mauvais sort s'acharnait sur la ville, puisqu'en 1650 l'hôpital fut réduit en cendres lors du siège contre la garnison qui avait pris le parti de la Fronde. La ville était loin d'avoir réparé ses dévastations lorsqu'elle eut à subir un second siège en juin 1653. Dans le cours de la même année, Louis XIV, après reddition de la place, fit abattre les fortifications.

Les clarisses ayant momentanément quitté Seurre (elles reviennent plus tard s'installer rue de la République), les ursulines, dont le couvent était voisin de l'hôpital, se dévouèrent aux soins des blessés et des malades. Pour les dédommager des pertes qu'elles avaient subies, le maréchal de Luxembourg mit ces religieuses en possession de l'emplacement qu'avait occupé l'hôpital (1655). Cette donation, par la suite, était confirmée en 1663, mais à cette époque les ursulines avaient repris leur fonction vouée à l'éducation des jeunes filles.

Ainsi l'hôpital Saint-Laurent, qui avait coûté aux habitants beaucoup de peines, n'a pas eu un meilleur sort que l'hôpital Saint-Michel. C'est pourquoi les magistrats de la ville, profondément affligés de cette situation, complètent le don de 500 livres d'un charitable bourgeois, dont le nom est resté inconnu, pour louer une maison où ils placent quelques lits. Un autre bourgeois offre de céder une maison voisine malheureusement en très mauvais état par suite des sièges précédents.

Il semble que cet hôpital provisoire occupait la maison située à l'angle de la rue de Beauring et de la rue Dulac (les anciens Seurreois penseront à l'hôtel du Chapeau-Rouge).

Les finances de la ville ne permettant pas de payer les réparations de ses bâtiments : hôtel de ville, hôpital, grenier à sel, les magistrats tentent une démarche auprès du roi en lui exposant le tableau des ravages et la situation des plus déshérités. Leur démarche fut entendue et une somme de 11.922 livres fut accordée le 29 juillet 1665. Bientôt le nouvel hôpital, pourvu des objets nécessaires, est en état de recevoir des malades.

Un autel, dressé au fond de la salle principale, est béni par l'archevêque de Besançon, diocèse dont Seurre dépendait à cette époque.

On ne tarde pas à constater que cet établissement, qui rendait de si grands services, n'était pas assez spacieux pour le nombre des malades qu'on était parfois obligé de mettre deux à deux par lit.

On fit l'acquisition d'une maison voisine mais, par suite d'une importante différence de niveau, l'implantation s'avérait très peu pratique et on fut obligé de renoncer à ce projet d'agrandissement.

Il y avait aussi des problèmes de disponibilité du personnel laïque. C'est pourquoi, à l'exemple de l'hôpital de Saint-Jean-de-Losne, qui avait obtenu en 1667 des religieuses hospitalières de Dole, une démarche fut faite en ce sens pour Seurre, en mars 1680. Trois mois après, le 9 juillet 1680, l'hôpital de Seurre, avec l'approbation de l'archevêque de Besançon, recevait, pour le temps nécessaire à la fondation d'une petite communauté, deux religieuses de Dole, dont la supérieure des novices. Il s'agissait des sœurs de Sainte-Marthe venues de Beauhe en 1663. Le chancelier Rolin avait fondé, au XV^e siècle, le célèbre établissement animé par les religieuses qu'il avait fait venir du béguinage de Malines. La communauté se constitua peu à peu avec recrutement local. On trouve dans les archives un « placet au Roy », de passage à Seurre en 1683, où les religieuses exposent leurs difficultés et demandent, en particulier, l'octroi d'un terrain au bord de la Saône pour servir de promenade aux convalescents d'autant plus que ledit terrain servait comme dépôt d'immondices préjudiciables à la santé du quartier (annexe A). On craignait aussi les conséquences d'une épidémie dans ce lieu trop enclavé dans les habitations. Il y avait également l'inconvénient du bruit provoqué par le marché voisin pour la tranquillité des malades. La rue actuelle de Beauring, précédemment Grande-Rue puis rue du Pont, devait être autrefois le centre du commerce.

La Directrice et l'Econome firent alors un rapport détaillé de l'état des choses aux magistrats de la ville.

Ceux-ci l'ayant examiné avec soin, l'approuvent sans restriction et, pour faciliter la construction d'un autre hôpital, s'engagent à faire cession des terrains qui seraient jugés propres à bâtir. Or, à l'entrée du faubourg Saint-Georges, sur les bords de la Saône, se trouvait un vaste emplacement servant d'entrepôt pour bois et charbon. Il était en partie constitué par les restes de la demi-lune des anciennes fortifications de la porte Saint-Georges (lors de l'aménagement de la rampe du nouveau pont on pouvait encore voir une casemate de cette ancienne porte).

Après avoir recueilli les suffrages de tous les habitants, convoqués en assemblée générale le 25 mars 1688, les magistrats accordent l'emplacement pour édifier un nouvel hôpital avec le prix de vente de l'ancien et de l'ancien hôpital Saint-Laurent précédemment rattaché en 1686.

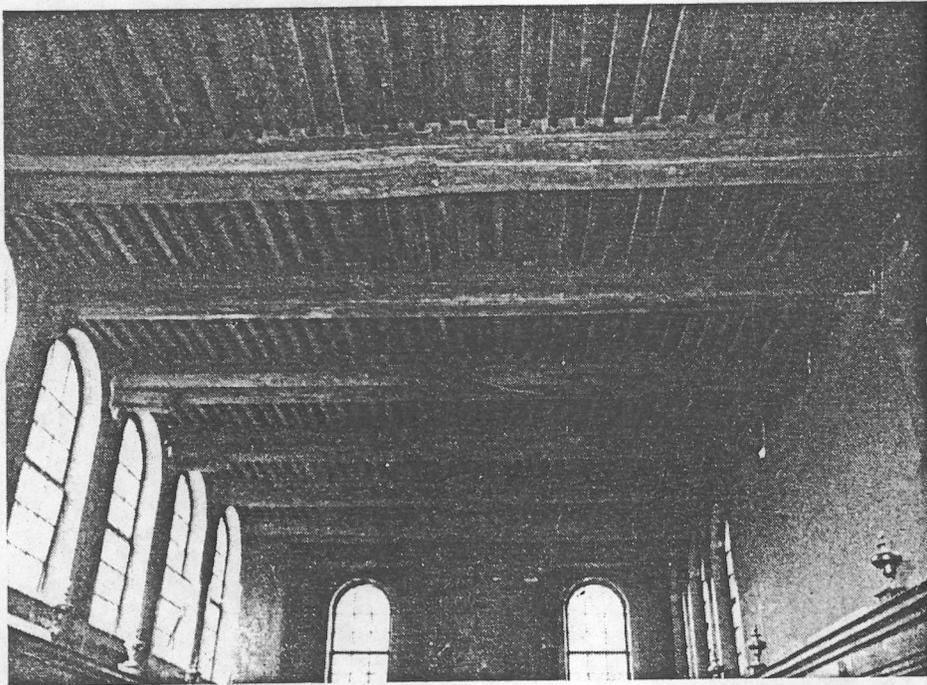
L'HOPITAL ACTUEL

On ne connaît malheureusement pas le premier maître d'œuvre de ce bel ensemble réalisé en plusieurs tranches. On sait seulement qu'on utilisa des matériaux retirés des fortifications et que plusieurs dons de personnes charitables et de prêtres concoururent à l'édification qui commence rapidement. Le projet initial comprenait déjà les trois corps encadrant la cour ouverte en bordure de la route de Dole. Un vaste jardin était réservé au Sud et à l'Ouest en bordure de la Saône.

Aux archives figurent le paiement d'une somme de 700 livres le 28 décembre 1699 pour une partie du jardin et une quittance de 435 livres en paiement d'une tuilerie sise à côté le 30 décembre de la même année. L'aile Sud devait contenir au rez-de-chaussée : la pharmacie, l'infirmerie, le réfectoire et la cuisine ; à l'étage : un local pour la communauté, un dortoir pour les sœurs, une salle de réunions et des chambres de service.

L'aile Ouest parallèle à la Saône et débordant à gauche et à droite des deux ailes, était prévue pour deux grandes salles chacune de 18 lits à baldaquins sur le modèle classique à l'époque avec couloir de desserte derrière les lits. Ces deux salles (femmes au Sud, hommes au Nord) étaient séparées par la chapelle avec laquelle de grandes baies permettaient la communication durant les offices.

L'aile Nord devait comporter : un rez-de-chaussée, deux salles pour les fondations et des chambres plus petites à l'étage.



La grande salle : Plafond



La grande salle : Les lits de 1782

CHRONOLOGIE DE LA CONSTRUCTION

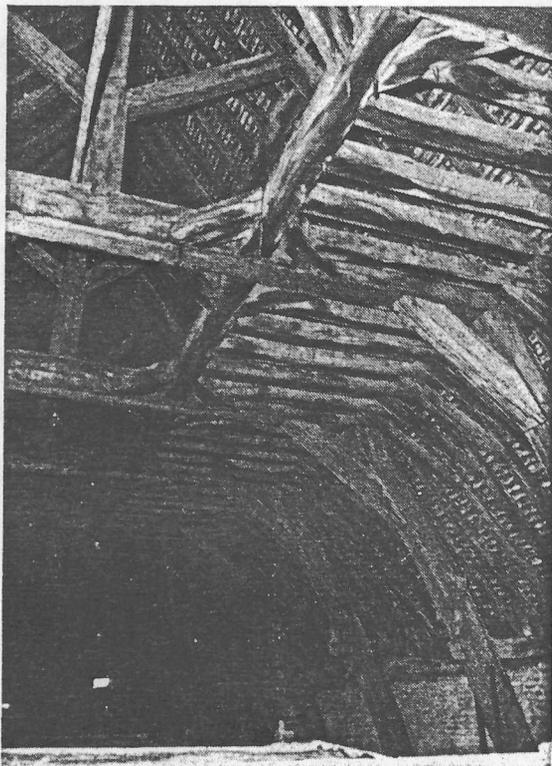
PREMIÈRE ÉTAPE

Faute de moyens suffisants, la première étape entreprise en 1688, fut limitée à l'aile Sud sur deux niveaux et à l'aile Ouest contenant une salle de 18 lits mixtes qui, plus tard furent réservés aux femmes. Cette salle, qui mesure 26 mètres de long sur 10 m 50 de large, avait une hauteur de 7 m 50 sous plafond à poutres apparentes.

L'éclairage était assuré par de hautes baies en plein cintre situées au-dessus des lits. La charpente en châtaignier est particulièrement belle mais le grenier est difficilement utilisable en raison du chaînage au-dessus de chaque grosse poutre du plafond. Vu la grande portée, cette précaution avait été jugée indispensable pour éviter les flexions. Par contre, le grenier de l'aile Sud est dégagé car les poutres, de moindre portée, sont soutenues par les murs des couloirs. L'étage de cette aile est desservi par deux escaliers. Celui côté rue possède une belle rampe en fer forgé typiquement bourguignonne dont on trouve d'autres exemples à Beaune. Il est aussi remarquable de constater que le limon en pierre supportant les marches est d'une seule pièce. L'escalier de service côté cuisine, construit entre murs, est prolongé en bas pour accès à la cave et au-dessus pour accès aux greniers. Plusieurs pièces possèdent encore les boiseries d'origine et les portes ont conservé leurs belles ferrures.

Si les baies de la grande salle ont été modifiées lors de sa transformation, toutes les fenêtres à petits carreaux de l'aile Sud et du pavillon sur rue ont conservé leur caractère primitif.

Avant de clore ce chapitre consacré à la première étape, on peut mentionner que Louis XIV par lettre-patente de juin 1709, enregistrée au parlement de Bourgogne le 5 décembre suivant et confirmée par Louis XV le 17 avril 1744 : « Maintient l'hospital dans la propriété et jouissance des bâtiments droits et revenus dont il est en possession, soit qu'ils aient été donnés, cédés ou acquis pour les dits exposants il amortit les fonds, jardins, enclos de l'hospital comme dédiés à Dieu et consacrés au service des pauvres. »



La charpente de l'aile Ouest

DEUXIÈME ÉTAPE

Au commencement de 1730, Claude Noirot, maître des comptes, résidant à Dijon, lègue 10.000 francs à l'Hôtel-Dieu pour la poursuite des travaux.

Malheureusement ce généreux legs était insuffisant et on avait tout lieu de craindre qu'il faudrait encore attendre de nombreuses années avant de passer à réalisation. Cependant, le 16 octobre de la même année, Berthélémy Boubet de Ruinet, curé de Corgengoux, fit un don de 10.000 francs pour l'érection de la chapelle à placer sous le vocable de Saint-Louis.

On trouve aux archives les devis et marchés datés du printemps suivant, mais les travaux ne furent achevés que trois ans plus tard.

Les amorces de maçonnerie et les fondations de la salle des hommes purent être exécutées en même temps que la chapelle car, en plus des libéralités Noirot et Abbé Boubet, plusieurs autres dons furent faits à cette époque, en particulier ceux d'une famille de Seurre (Jean Adrien) pour la décoration de la chapelle.

Il dut y avoir une divergence entre la Commission administrative et les donateurs. On trouve, en effet, une lettre de Berthélémy Boubet datée du 16 juin 1732 faisant défense à la Ville de placer ses armes au-dessus du portail de la chapelle. La bénédiction eut lieu le 13 avril 1734 par l'Abbé Baudit, prêtre familial délégué de l'Archevêque de Besançon, en présence d'un nombreux clergé et des magistrats de la ville. La chapelle mesure 16 m 25 de longueur sur 10 m 20 de largeur avec une hauteur sous plafond de 7 m 50.

La grande porte, côté cour, s'ouvrait directement sur la nef avant la construction du couloir en 1869 pour faciliter le service et récluire les entrées d'air froid en hiver.

L'éclairage naturel était assuré par quatre vitraux, blancs à l'origine. Comme un orage de grêles les avait beaucoup abîmés, la Sœur Supérieure, Louise Petitjean de Lagarde fait remplacer à ses frais les plus abîmés côté cour, par deux vitraux de couleurs en 1876. Ils représentent quatre scènes de l'Histoire Sainte. Elle fut aussi autorisée à faire remplacer en 1880 les vitraux côté Saône qui représentent Saint Louis apportant la couronne d'épines, Saint Louis pansant les pestiférés, Sainte Marthe abordant à Marseille et la mort de Sainte Marthe. Primitivement l'autel était tourné au Nord et dans l'axe des baies. Il a été déplacé seulement en 1861 pour qu'il soit visible des deux salles. De plus, la chapelle était, ainsi, plus dégagée pour recevoir des malades valides ou des fidèles venant de l'extérieur.

Une plaque apposée sur le mur Sud fait état, sans le nommer, du bienfaiteur à qui l'hôpital doit la construction de cette chapelle.

Sur le même mur la mention de deux autres bienfaiteurs : Adrien Baudot et Philippe Rochot. Sur le mur opposé est évoquée la mémoire de deux autres donateurs : Madame Baudot et la famille Lauquin.

Le grand tableau derrière l'autel représente la famille de Béthanie. L'inscription mentionnant « autel privilégié à perpétuité », signifie qu'en vertu d'un « rescrit » pontifical daté de Rome le 8 février 1859, il est accordé à perpétuité une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire, toutes les fois que le saint Sacrifice de la messe est célébré sur cet autel. Le petit beffroi surmontant la chapelle menaçant ruine en 1869, on le reconstruisit comme on le voit actuellement. Il ne possédait qu'une cloche. Un don permit d'installer une horloge dont le cadran occupe l'oculus du fronton depuis cette époque.

TROISIÈME ÉTAPE

Après achèvement de la chapelle, il devenait de plus en plus urgent de poursuivre les travaux. D'autant plus que la séparation des hommes et des femmes s'imposait. Malheureusement la Ville avait des finances d'autant plus maigres qu'elle était obligée de reconstruire une fois de plus, le pont sur la Saône emporté par les glaces.

Une fois de plus aussi, la générosité d'une bienfaitrice, Mademoiselle Revel, sauva la situation, en léguant, par testament, 7.000 livres en 1765. Son exemple est suivi d'autres donations qui permirent la mise en chantier de la salle des hommes sur les fondations réalisées lors de l'étape précédente. Les dimensions de la salle sont identiques à celles de l'autre. De 1767 à 1782 on utilisa des lits de diverses provenances à titre provisoire. Ce n'est qu'en 1782 que furent mis en service les lits en bois existant encore actuellement.

Dans les deux cas, le chauffage initial devait être assuré par un gros poêle tirant dans la seule cheminée d'extrémité.

En 1835, il est mentionné des calorifères à air chaud avec gaine centrale sous grilles en fonte. Avant, les couvertures, les rideaux des baldaquins et les bouillottes devaient être très utiles. Ces fameux calorifères étaient des gouffres à charbon et de plus assez fumeux. En 1843, un industriel de Pouilly-sur-Saône, J.-B. Mollerat, propose à la Commission administrative de modifier l'installation d'une façon plus rationnelle. Afin de convaincre les incrédules, il offre de prendre les frais à sa charge pour prouver qu'on peut amortir la dépense en deux ans seulement. L'essai fut accepté d'abord pour la salle des femmes et l'année suivante pour la salle des hommes. Il n'en coûta que 2.000 francs à la charge de l'Hôtel-Dieu pour les travaux annexes de maçonnerie. Ce n'est qu'en 1899 que le premier chauffage à vapeur basse pression fut installé dans la salle des hommes.

QUATRIÈME ÉTAPE

M. Adrien Baudot, ancien membre du Conseil Général (décédé à Pagny-le-Château le 6 avril 1857), avait formé le dessein de faire élever l'aile Nord restant à bâtir. Il y renonça pour donner, par testament fait en 1854, des immeubles estimés à environ 200.000 francs produisant un revenu de 8.000 francs. Il ne se réserva qu'un service anniversaire pour ses parents mais finança la fondation de trois lits pour les malades indigents de Pagny-la-Ville et de Pagny-le-Château.

En reconnaissance, l'administration décida alors, à l'unanimité, que, chaque année, à perpétuité, un service solennel serait célébré dans la chapelle pour le repos de son âme.

Mme Baudot a offert, par la suite, de faire édifier à ses frais la construction depuis si longtemps attendue. Les travaux furent confiés à l'architecte Belin de Dijon en 1859 et l'adjudication eut lieu le 5 mars en faveur de l'entreprise Billette.

Les travaux débutèrent le 11 mars et la première pierre du rez-de-chaussée fut posée le 4 août en présence de nombreuses autorités.

L'examen des plans et des lieux permet de constater combien le maître d'œuvre a eu le souci de respecter le schéma initial de 1688 mais avec une construction plus soignée. Le bâtiment repose en effet, sur de belles caves avec une rangée de piliers au centre, alors que la cave symétrique avait une seule voûte peu régulière et certainement moins solide et que le grand bâtiment Ouest n'a même pas de vide sanitaire. Le grenier est beaucoup plus dégagé tout en ayant aussi une belle charpente.

L'adjonction de pilier sous les poutres dans les deux salles du rez-de-chaussée évite les fléchissements et permet un meilleur éclairage des deux côtés, alors que dans l'aile Sud c'est le mur du couloir qui supporte les poutres.

Si l'architecture de l'escalier côté rue est différente de celle remarquée au Sud, la balustrade en pierre est particulièrement élégante. Quant à l'escalier de service, il est plus dégagé et mieux éclairé que celui côté Ouest.

Le généreux don de Mme Veuve Baudot a été officiellement accepté le 2 août 1862. Il y est stipulé comme conditions, que les deux grandes salles du rez-de-chaussée seront uniquement et à perpétuité consacrées aux vieillards et aux infirmes de la ville et du canton de Seurre de manière à former pour eux un asile isolé et séparé des salles destinées au traitement des malades. Le pavillon sur rue et le surplus de la construction pourront recevoir la destination qu'il conviendra aux administrateurs de l'hôpital de leur assigner. Mme Baudot « réserve à perpétuité, au profit de la commune de Pagny-le-Château, le droit d'avoir constamment et gratuitement dans le rez-de-chaussée de cette nouvelle aile deux lits occupés ou tenus à la disposition de ladite commune pour recevoir deux de ses vieillards ou indigents infirmes dont un de chaque sexe. »

Le 29 avril 1862 on trouve, sur les registres de délibération de la Commission administrative, des remerciements à Mme Baudot pour un don de 12 lits en fers garnis (lingerie, rideaux, vaisselle d'étain, etc....).

La bénédiction solennelle de la construction, fut faite en présence d'une nombreuse assistance le 7 août par Monseigneur Rivet, évêque de Dijon.

Deux autres dons testamentaires de la même époque, entre autres un don de Mme Catherine Moneuse, veuve de J.-B. Mollerat (et marraine de la mère de Gustave Eiffel) concourent à l'aménagement.

En remerciement des nombreuses libéralités de la famille Baudot les deux salles du rez-de-chaussée portèrent respectivement les vocables de Saint-Justin pour l'une et Sainte-Félicité pour l'autre. Justin était le prénom du père de Mme Baudot. M. Haudos, décédé le 2 octobre 1864, et Félicité le prénom de la donatrice qui décéda le 19 mai 1890.

Comme les deux grandes salles de 16 lits n'avaient pas de vocable il est aussi décidé en 1875 d'appeler la salle des femmes : salle Sainte-Marie et la salle des hommes Saint-Adrien en souvenir de M. Baudot qui portait ce prénom. En juillet 1873, Mme Baudot avait demandé de louer un petit appartement de trois pièces au premier étage en prenant à ses frais l'installation sanitaire. La Commission lui a cédé à titre gracieux la jouissance de cet appartement pour le temps qu'elle jugera convenable avec un petit local au grenier et un autre à la cave au-dessus et en-dessous dudit appartement.

CONSTRUCTIONS DIVERSES

Il n'était pas possible en 1688 de prévoir l'évolution des besoins au cours des siècles suivants d'autant plus que le vaste projet initial devait paraître ambitieux par rapport à ce qui existait précédemment à Seurre et même à l'époque pour des villes de la même importance.

C'est ainsi qu'on a construit à diverses époques, des appentis derrière l'aile Ouest et d'autres constructions séparées, au Sud et entre Saône et jardin.

Ces dernières, comme la buanderie, la chapelle des morts, des remises, une annexe de la cuisine, un hangar, une serre, n'étaient pas visibles de la rue. Pour ne pas réduire le passage de la lumière, il était nécessaire de limiter la hauteur des toitures sur les appentis ajoutés autour des salles. Compte tenu de la pente, on limitait ainsi sensiblement la hauteur sous plafond ce qui contrastait avec le grand dégagement en hauteur des deux salles. A certains endroits dépourvus de baies, la hauteur était plus élevée, mais l'aspect général n'était plus dans la ligne du plan initial. C'est probablement pourquoi, lorsque les toitures ont eu besoin de réparations il avait été décidé (malencontreusement d'ailleurs en 1909) de tout remplacer par des terrasses en commençant par les parties les plus visibles de l'extérieur. Seule la toiture de la sacristie, qui ne gênait pas l'éclairage et avait encore ses vieilles tuiles, conserva son toit en pente quand, en 1913, la transformation fut achevée. Cette fâcheuse initiative eut des conséquences coûteuses car, en nos régions et avec les techniques de l'époque, toutes les terrasses ont causé beaucoup de déboires. Une solution de sauvegarde avec des produits bitumeux en 1926 n'a pas apporté l'amélioration escomptée. Les plafonds s'effondraient sur l'annexe de la salle d'opération, quand, en 1929, il fut décidé, moyennant une nouvelle dépense de 78.750 francs de refaire les toitures avec couvertures en zinc vu la faible pente.

LOGES D'ENTRÉE

Sur un vieux plan on remarque une seule construction, plus importante que les petits édifices actuels, proche de l'aile Nord.

En lisant un autre document on apprend que ce bâtiment en fort mauvais état depuis la guerre de 1870 devait être remplacé. C'est pourquoi il est demandé en 1876 à l'architecte Belin d'établir un devis pour réaliser deux constructions symétriques dans l'axe de la cour, l'une pour loger le portier, l'autre pour servir de salle d'attente.

La dépense s'élevant à 7.700 francs, il est demandé de présenter un projet simplifié moins coûteux (réduction des dimensions, choix d'autres matériaux, suppression de certaines commodités, etc...). L'agent voyer devait aussi présenter un projet mais se récusait. Finalement, une nouvelle démarche est faite auprès de l'architecte en avril 1877 et le nouveau devis s'élève à 4.800 francs. Un projet intermédiaire d'environ 6.000 francs aurait certainement permis de réaliser des constructions plus en rapport avec l'architecture générale. L'adjudication en faveur de l'entreprise Pitaille, sur rabais de 5 %, le 28 juillet 1877 a donné les deux édicules actuels encadrant la grille.

TRANSFORMATION DE LA SALLE DES FEMMES

Après le départ des religieuses en 1957, (dont on reparlera plus loin), les locaux qu'elles occupaient au 1^{er} étage étant devenus vacants, la direction eut l'idée d'y créer trois grandes chambres pour les malades et, en même temps, de transformer la grande salle des femmes en six pièces plus petites et mieux éclairées.

Au 1^{er} étage de l'aile Sud, desservi par deux escaliers et un ascenseur, trois chambres : une de 5 lits, une de 6 lits et une de 8 lits, sont séparées de la cour par le couloir et les fenêtres ouvrent sur le jardin au Sud. La grande salle a été coupée dans le sens de la hauteur par une dalle pour constituer à chaque niveau 3 salles de 10 lits plus, au Sud un local de service. De 18 lits disponibles on passe ainsi à 79 dans de bien meilleures conditions d'hygiène et de confort.

Les baies ont été aménagées en conséquence pour donner le maximum de lumière tout en ne déparant pas trop l'aspect général des façades.

Des couloirs relativement larges isolent les six pièces de la cour, et facilitent le service ; celui du premier étage permet les rencontres des pensionnaires âgées.

L'arcade séparant la chapelle de l'ancienne salle des femmes a été murée, mais l'esthétique aurait gagné en replaquant sur ce mur les boiseries initiales au lieu de les détruire.

Tous ces travaux ont été menés à bon train puisque commencés en avril 1957, ils furent achevés en octobre 1958.

TRANSFORMATION DU PREMIER ÉTAGE DE L'AILE NORD EN SERVICE DE MÉDECINE

L'hôpital qui, sous la direction des hospitalières durant 269 ans, avait mis à la disposition des malades et des pauvres de la région un hospice de vieillards, une section médecine, une petite chirurgie, une maternité, dut spécialiser son champ d'activité.

Le service chirurgie avait cessé depuis longtemps d'être utilisé faute d'installations convenables et de personnel qualifié. Le service médecine fut supprimé au départ des sœurs en 1957 et, la maternité cessa son activité en 1961.

C'est surtout l'absence d'un service médecine qui se faisait vivement sentir. C'est pourquoi, des démarches furent faites pour le rétablir. Une décision ministérielle de novembre 1964 autorise la réouverture d'un service d'hôpital rural de douze lits à la disposition des malades suivis par leur médecin traitant habituel.

Il fut implanté au première étage de l'aile Nord dans huit chambres à un lit et deux chambres à deux lits avec installations sanitaires et de services convenables.

PLAN D'HUMANISATION

Si des solutions partielles avaient été réalisées, d'une part pour les femmes âgées, d'autre part pour la médecine, il y avait peu d'amélioration pour les hommes. De plus, l'étendue des bâtiments rendait l'exploitation coûteuse et beaucoup de demandes d'entrées ne pouvaient être satisfaites.

Il était nécessaire de prévoir la répartition des malades et des vieillards dans des chambres plus petites, mieux adaptées aux conditions actuelles avec, aussi, possibilité de loger des ménages.

L'hôpital fut inscrit au plan d'humanisation en 1973. Divers projets furent envisagés pour la réalisation d'un ensemble de 40 lits et pour trouver les moyens de le réaliser. L'architecte choisi par l'administration de l'hôpital, en septembre 1975, M. Balme, de Dijon, soumit un projet le 28 octobre. Après études et approbation par tous les services concernés une demande de subvention auprès du Ministère de la Santé est sollicitée. Dès notification, en décembre, pour une somme de 700.000 francs, les appels d'offre furent lancés. 15 lots furent approuvés par autorisation préfectorale, et les travaux purent débuter en novembre 1976 par démolition de diverses annexes gênant la réalisation du projet. Après achèvement, en juin 1978, la mise en service commence le 1^{er} octobre.

Cet ensemble fonctionnel, de construction traditionnelle, couvert en tuiles s'intègre assez bien aux anciens bâtiments, d'autant plus qu'il n'est pas visible de la rue. Les deux niveaux communiquent directement avec les anciens bâtiments. Ils sont reliés par un large escalier intérieur, un monte-malade et un monte-plat. Un escalier extérieur débouche sur la cour de service côté rivière. Celle-ci n'étant pas hors d'atteinte des grandes crues le rez-de-chaussée est construit sur un important vide sanitaire, qui, par ailleurs, facilite l'accès aux diverses canalisations. On trouve au rez-de-chaussée : une grande cuisine bien aménagée avec ses dépendances (les chambres froides, réserves, office) ; une salle à manger ; des salles de bains ; toilettes, réserve d'oxygène, vide et air comprimé), un petit salon, des locaux de services, la buanderie-lingerie (reprise sur un local conservé dans la cour) et de vastes dégagements. A ce niveau sont implantées : sept chambres individuelles avec sanitaires et penderies et cinq chambres à deux lits avec les mêmes commodités. A l'étage il y a le même nombre de chambres à un lit et à deux lits plus deux chambres à trois lits ouvrant sur une terrasse face à la Saône. On y voit aussi un local pour médecins, salles de bain, salle à manger, office et un petit salon, pièces de services, etc...

SANITAIRES DE LA COUR DU MANÈGE

Pour améliorer le confort des deux salles de 12 lits au rez-de-chaussée du bâtiment Nord, un local sanitaire a été réinstallé dans la petite cour à l'emplacement de l'ancien manège servant autrefois à monter l'eau dans le château d'eau voisin. Ce bloc sanitaire moderne comporte des douches, salles de bains, W.C. et lavabos.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT

Actuellement l'établissement offre une capacité de 12 lits en médecine et 133 lits d'hospice pour valides et non valides. Il reste à humaniser 93 lits d'hospice placés encore dans de trop grands locaux. C'est pourquoi, il est envisagé une seconde tranche depuis 1978, mais l'implantation est difficile à localiser pour tenir compte de tous les impératifs. Actuellement la disposition des locaux rend l'exploitation coûteuse pour l'effectif des malades, il reste trop de grandes salles, les demandes d'hébergement de personnes âgées augmentent et la situation économique ne favorise pas les investissements.

Un projet de construction d'un bâtiment supplémentaire, qui serait implanté rue de l'Abattoir, semble devoir réunir les suffrages des divers organismes concernés.

DISTRIBUTION D'EAU

Les Seurois ont connu le château d'eau, sur le socle en pierre qui subsiste encore, mais peu se souviennent du moyen employé pour son alimentation. C'est pourtant seulement en 1929 qu'une moto-pompe fut installée pour remplacer le manège actionnant la pompe.

En plus de la culture des jardins, de l'entretien extérieur et du service approvisionnement, le jardinier avait la responsabilité du manège situé dans la cour Nord le long de la rue de l'Abattoir.

L'anecdote suivante relevée sur une délibération de la commission administrative du 5 mars 1874, illustre les petits problèmes auxquels toute l'administration est confrontée. « Monsieur le Vice-Président, expose que l'âne de l'établissement étant mort à la tâche, il était urgent de le remplacer le plus promptement possible à cause du service du manège pour le réservoir dont le niveau était au plus bas. En conséquence, après plusieurs tentatives qui n'ont pas réussi on s'est vu obligé d'envoyer l'infirmier Verdet à la recherche d'une bête convenable dans la Montagne... Le dit Sieur Verdet a trouvé dans les environs de Gevrey-Chambertin, un âne qui lui a paru parfaitement convenir à l'hôpital par la taille, la force, la docilité. Il a, en conséquence, traité avec le propriétaire pour le prix de 300 francs qu'il a payé comptant, en conséquence il s'agit de rembourser cette somme au dit Verdet, etc... »

Ce ne fut d'ailleurs pas si simple puisque cette dépense n'était pas prévue par une délibération antérieure, mais la préfecture a donné son accord par la suite. Comme les archives étaient très bien tenues à cette époque, on trouve que l'âne, assez fatigué, a été proposé à la vente moyennant 25 francs le 18 novembre 1881. Le remplacement par un cheval, pouvant rendre d'autres services, a été alors proposé moyennant 400 francs. La préfecture a donné son accord pour ces opérations en janvier suivant.

SANITAIRE

Durant les deux premiers siècles de son implantation, l'hôpital disposait, comme d'ailleurs la majorité des établissements similaires, d'installations sanitaires rudimentaires. Ce n'est qu'au moment de la construction de l'aile Nord que le problème est étudié sur des bases plus fonctionnelles avec un meilleur souci d'hygiène.

On trouve aux archives une étude de novembre 1877 pour un ensemble qui comprendrait des douches dans la partie Nord-Ouest du jardin joignant la rue de l'Abattoir. En février 1878, le projet a été modifié en regroupant des locaux de l'autre côté avec chambre à repasser, bains, douches, buanderie, serre, bûcher, remises, etc... En 1894, la maison Jacob et Cie de Pouilly propose de remplacer les vieilles cuvettes de W.C., en faïences plus ou moins cassées et dont les clapets ne fonctionnaient plus, par des cuvettes en porcelaine munies de chasse-d'eau.

Un essai de trois ensembles est accepté pour la salle des hommes. La décision pour la salle des femmes est reportée à plus tard, car, « les dames étant plus soigneuses » leurs installations sont encore utilisables. Toutefois, comme l'essai avait été concluant le projet est poursuivi l'année suivante à la grande satisfaction des malades.

Cette année 1895 également de nouvelles salles de bain sont construites. En même temps qu'un agrandissement de la salle d'opération, le gaz commence à être utilisé pour le chauffage de l'eau. En 1899, on étudie l'acquisition d'un appareil à laver le linge comprenant un four en briques réfractaires avec deux cuves en cuivre contenant chacune 300 kilos de linge sec.

A cette occasion, le sous-préfet informe qu'une somme de 6.000 francs, provenant des fonds du pari mutuel, a été attribuée à l'hôpital pour l'aider dans les dépenses d'installation d'un chauffage à vapeur basse pression dans la salle des hommes.

Comme signalé à la fin du chapitre : « Troisième étape », cette installation était un net progrès par rapport au chauffage par calorifère (même amélioré par le système Mollerat). Ce n'est qu'en 1908 que ce mode de chauffage est généralisé dans le reste des bâtiments avec transformation ultérieure en chauffage à eau chaude.

LAVOIR

Avant l'aménagement de la navigation sur la Saône, en application des plans Freycinet, le terrain de l'hôpital finissait une pente douce jusqu'au niveau moyen des eaux. Un petit lavoir existait, à ciel ouvert, à la partie haute, mais le rinçage des draps, par exemple, se faisait directement à la rivière.

Pour construire le chemin de halage en 1838, le petit lavoir fut supprimé ainsi que l'ancien mur et diverses constructions qui s'y appuyaient. Une laborieuse discussion entre la commission administrative et les services de la navigation dura fort longtemps pour sauvegarder les intérêts de l'hôpital, déjà amputés d'une certaine surface de terrain.

La chapelle des morts et le mur furent bien reconstruits, mais l'administration des Ponts et Chaussées entendait ne refaire qu'un petit lavoir, avec les vieux matériaux alors que la Supérieure estimait, que ne pouvant plus rincer le linge à la rivière, il était nécessaire de lui remettre en état convenable un lavoir plus grand derrière le mur. Une solution moyenne fut finalement adoptée avec des matériaux appropriés. Au sujet de ces travaux on trouve une délibération pour cession d'un autre terrain au Chatelet lors de l'aménagement du canal de dérivation en 1839.

ÉCLAIRAGE AU GAZ

L'admission du principe de l'éclairage au gaz pour remplacer l'éclairage à l'huile date de 1882. C'est seulement en 1885 que l'installation est poursuivie dans tout l'établissement. A titre documentaire, le contrat passé avec la société distributrice, qui exploitait la petite usine du faubourg Chamblanc, mentionne en septembre 1895 un prix de 0,80 pour les 1.500 premiers mètres cubes et 0,25 pour le surplus. A cette époque on venait d'installer le premier chauffe-bain comme indiqué au chapitre sanitaire.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

On est surpris de découvrir que c'est seulement en 1925, grâce à un don de Mme Lauquin, bienfaitrice de l'hôpital, qu'une première installation d'éclairage électrique est faite à la chapelle.

En 1926, Sœur Meyer finance personnellement l'éclairage de la salle des hommes. Mlle Gyot, pensionnaire dans une chambre voisine, prend à sa charge de faire l'installation de la salle des femmes, Sœur Fouleux s'occupe des dépendances.

Au mois de décembre, Mme Lauquin se charge du reste de l'installation pour un total de 68 nouvelles lampes. Comme on le constate pour bien d'autres sujets, les Sœurs hospitalières, en plus de leur dévouement aux malades de l'hôpital, ont largement contribué à son amélioration conjointement à de nombreux bienfaiteurs. C'est ainsi que le pavage de la salle des femmes a été en partie refait, celui de la pharmacie remplacé entièrement en 1894, qu'une serre a été construite en 1883, les vitraux de la chapelle remplacés, son aménagement amélioré et de nombreux meubles apportés (dont certains ont disparu depuis !)

C'est peut-être pour cette raison qu'un membre de la Commission propose en 1926 d'allouer une somme de 300 francs par an à chacune des religieuses chargées du service général de l'hôpital. « *Non comme paiement du travail accompli, mais en remerciement des services qu'elles rendaient.* »

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

C'est surtout en lisant le gros cahier si bien tenu par les religieuses de 1688 à 1932 qu'on retrouve les grandes étapes de la vie de l'établissement. Les registres et délibérations de la Commission administrative sont également très instructifs (annexe B). Il est seulement regrettable que les renseignements durant une période assez récente soient plus clairsemés...

Le premier chapitre, sous le titre : « Hôtel-Dieu de Seurre » commence par le texte suivant :

« *Les premiers hôpitaux furent dit et établis à Jérusalem et à Béthléem vers la fin du IV^e siècle pour recevoir les pèlerins et premiers visiteurs de la Terre Sainte.*

L'Europe chrétienne imite cet exemple. Chaque abbaye, chaque monastère, chaque cathédrale eut son hôpital. Au près de la Maison de Dieu, la maison des pauvres et celle-ci destinée aux malades indigents qui sont les membres souffrants du Sauveur s'appela elle-même et par préférence à l'abbaye, au monastère et à la cathédrale, la Maison Dieu.

L'Hôtel-Dieu! Presque tous les hôpitaux que nous voyons aujourd'hui ont eu une semblable origine. Le dévouement sous toutes ses formes est la principale vertu de tous ceux qui se dépensent au service de leurs semblables, et, à plus forte raison des plus déshérités.»

La Supérieure de l'époque ajoute un peu plus loin :

« Le mérite des laïques qui s'occupaient du premier hôpital Saint-Michel était d'autant plus grand que les moyens dont ils disposaient devaient être bien rudimentaires de 1350 à 1473. Sur qui pouvaient-ils s'appuyer pour faire face à leurs besoins matériels et assurer leur vieillesse sans imposer trop de sacrifices à leurs familles. »

C'est probablement pourquoi, l'hôpital Sainte-Croix puis l'hôpital Saint-Laurent firent appel à des religieuses. Celles-ci groupées en communauté, car les charges sont d'autant mieux acceptées qu'elles résultent d'un choix délibéré d'abandonner la vie familiale pour se consacrer à une vie entièrement au service des autres.

Les Clarisses, puis les Ursulines, dont on a parlé en relatant les vicissitudes de l'hôpital Saint-Laurent, n'avaient pas une vocation de soignante bien qu'elles aient rendu de très grands services à des moments particulièrement difficiles. Elles étaient, les unes d'un ordre contemplatif, les autres d'un ordre enseignant. Ainsi les magistrats qui avaient eu des difficultés avec du personnel laïque, très dévoué mais peu disponible, ayant entendu vanter la bonne organisation de l'hôpital de Dole, lui demandent en 1680 de venir fonder à Seurre une communauté propre à l'établissement. Celui-ci, à l'époque, était installé assez mal entre l'hôtel de ville et l'église.

Sœur Claire Barbotin, maîtresse de novices à Dole, vient avec Sœur Jeanne Combault. La première recrute deux autres sœurs : Marguerite Edhouard de Beaune et Françoise Noirost de Seurre, puis elle retourne à Dole en 1683 laissant le poste de supérieure à sa première compagne.

Elle y revient pour rédiger les statuts de la communauté puis rentre définitivement à Dole en 1686.

On retrouve dans les archives, la liste des religieuses qui se sont succédées ensuite avec : origine, date d'entrée au postulat, puis novice et enfin professe. Il s'agissait d'une communauté dont la règle était bien calquée sur celle des Sœurs Sainte-Marthe, mais qui était indépendante avec un recrutement et un statut particulier. En annexe C se trouve le relevé du dernier traité de septembre 1876 entre les Sœurs et les Administrateurs. Après la première guerre le recrutement était de plus en plus faible et les Sœurs âgées avaient de plus en plus de difficultés pour assurer leur lourde tâche. C'est pourquoi, en 1926, après 14 mois de recherches, trois Sœurs de la Congrégation de la Présentation de la Vierge, à Tours, viennent aider les sept religieuses de Sainte-Marthe qui restaient. En 1930, décès de Sœur Grivot après 55 ans de vie religieuse et de Sœur Meyer après 48 ans.

Sœur Gatefossey et Sœur Gay sont parties à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon.

Sœur Arcelaine, Sœur Fouleux, Sœur Bergerot, assistante, sont restées à Seurre pour s'y rendre utile selon leurs moyens. C'est probablement Sœur Bergerot qui achève le cahier à la date du 19 mars 1932 en mentionnant les renseignements précédents.

Si l'établissement a été dirigé par des religieuses depuis 1680, il faut toutefois retrancher une période de 13 ans de 1791 à 1804. Déjà en 1790 l'administration de l'hôpital dut être confiée aux officiers municipaux. En 1791, refus des Sœurs de recevoir l'aumônier Martin envoyé par l'évêque Volius. Un arrêté, daté du 18 juin 1791, pris par le directeur du district, approuvé par le Directoire du département, donne un délai de quelques jours seulement aux Sœurs pour se retirer chez elles. Elles sont remplacées par les laïques, mais l'administration rappelle en 1803 une des religieuses expulsée, Catherine Vaudrey, de Saint-Jean-de-Losne, pour réorganiser l'hôpital qui avait subi beaucoup de dégâts matériels pendant la révolution et était surchargé de malades. Elle entreprend seule, Supérieure sans congrégation, de mettre de l'ordre, de faire réparer et de former de nouvelles novices. Elle conserve son costume séculier jusqu'en 1809. Elle mourut en 1830 à 87 ans et laissait sept religieuses hospitalières formées par ses soins.

REPLACEMENT DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES PAR DU PERSONNEL LAIQUE

Lors du départ, en 1957, des religieuses de la Présentation de Tours, qui avaient pris la suite des Sœurs de Sainte-Marthe, on relève les noms de :

— Mère Ambroise (supérieure),

- Sœur Marie et Sœur Jeanne, chargées de la Maternité,
- Sœur Saint-Cyr, Sœur Annonciade (infirmière), Sœur Jean responsable des vieillards et Sœur Madeleine de la salle des femmes.

A ce moment la maternité est supprimée et les sept Sœurs, qui étaient disponibles sans relâche, sont remplacées par un personnel laïque compétent et dévoué mais plus nombreux.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La fondation des divers hôpitaux successifs fut prévue par les magistrats et échevins de la ville. Aussi une commission administrative a toujours eu un rôle primordial dans la vie des établissements. Même durant une longue période, si la Supérieure et l'assistante de la petite communauté hospitalière ont eu la maîtrise du fonctionnement interne, toutes les décisions étaient prises avec l'accord de la commission. Suivant les époques, les réunions étaient plus ou moins rapprochées mais tous les sujets sont abordés comme par exemple : accord pour le choix des postulantes, leur entrée au noviciat, leur passage au rang de professe, le recrutement et le salaire du personnel d'entretien, l'achat des fournitures avec soumissions les rapports avec les diverses administrations, l'acceptation de legs, l'administration des biens, l'élection de la Supérieure et de son Assistante, les réclamations diverses, l'admission des malades aux lits de fondations, les réparations, les conventions à passer, le remplacement des administrateurs, etc.. En principe, le Président de la Commission était le premier magistrat de la ville. Le poste de vice-président fut créé tardivement au moment où un président, de santé déficiente, était souvent absent aux réunions. Les autres membres, six durant longtemps, étaient choisis pour une durée de trois ans renouvelable.

Sur une sorte d'inventaire général, on trouve par exemple, en 1876 :

Administration : 7.

- Président : le maire (médecin).
- Vice-Président : un notaire honoraire.
- Membres : le curé doyen, un rentier, un négociant, deux propriétaires.

Docteurs :

- 2 des 3 médecins de l'époque.

Secrétaire :

- Le greffier de la justice de paix.

Receveur :

- Le receveur des contributions directes.

Notaire :

- Le vice-président.

Sœurs hospitalières :

- la Supérieure,
- son assistante,
- 8 Sœurs.

Domestiques :

- 1 jardinier,
- 1 portier,
- 8 autres personnes.

A cette même époque, il y avait 59 vieillards et malades, soit :

- 6 femmes dans la salle Sainte-Félicité,
- 6 hommes dans la salle Saint-Justin,
- 14 femmes dans la salle Sainte-Marie,
- 15 hommes dans la salle Saint-Adrien.

La lecture des registres de délibération est très édifiante. Comme on peut le constater, on passe de sujets importants, à des détails qui mentionnent le souci des administrateurs de bien gérer les intérêts de l'établissement. Par exemple, dans une séance du 12 février 1844 présidée par Gauthier Stirum, maire, la Commission s'oppose à l'érection

d'un haut fourneau sur la rive droite, au portail de Pouilly, en face de l'hôpital ; en raison des nuisances dues à la fumée apportée par les vents et l'augmentation qui risquerait de résulter sur le prix du bois, vu la grande quantité qui serait absorbée par l'établissement. Il est vrai que le bois se vendait mal à cette époque et que l'auteur du projet était négociant en bois...

Dans la même séance, il est procédé à l'adjudication des divers approvisionnements :

- 110 stères de bois de chêne;
- 40 stères de bois de tremble,
- 9 stères d'ételle,
- 22 hecto de vin rouge ordinaire,
- 40 sacs de farine,
- 400 hecto de houilles.

A cette époque, le pain était fabriqué par le personnel de l'hôpital ; ce qui est supprimé l'année suivante où on retrouve cette fois une adjudication de 4.200 kilos de pain qu'un boulanger viendra faire à l'hospice par quantité de 45 à 50 kilos pour deux journées successives.

Toujours à cette époque : l'agent de police se plaignant qu'il est dérangé journalièrement pour faire les courses au service de l'hôpital, se voit octroyer une indemnité annuelle de 12 francs pour ledit service. Quelques années suivantes, le maire-président fait connaître à la Commission une demande des perruquiers concernant le prix de leurs interventions auprès des malades : 0,15 fr. pour barbe ou coupe de cheveux et un abonnement de 6 fr. par an pour chacun des vieillards.

Il semble y avoir longtemps eu une très bonne entente entre tous les membres de la Commission car, dans les votes il y avait rarement de voix « contre ». Toutefois, au début du siècle, un des administrateurs ne ménageait pas ses critiques même pour des questions futiles. Il est vrai qu'il y avait un litige de mitoyenneté qui se termina par une action en justice.

Lors de la mise en service de l'hôpital, il y avait un économiste qui, à cette époque, cumulait d'autres fonctions comme on peut le constater en lisant le procès-verbal de réunion ci-dessous daté du 13 juin 1688.

«L'an mil six cent quatre vingt huit, le treizième juin après midi, à Seurre, en la chambre du Conseil de l'hôpital de la dite ville, où étaient assemblés pour les affaires d'iceluy M. Jean Trullard, prêtre familial en l'église St Martin du dit Seurre, Directeur spirituel du dit hôpital, M. André Arthaud, prêtre familial en la dite église, M. Louis Butard, maire du dit Seurre élu de la Province, M. Jean-Baptiste Malechard, avocat à la Cour, lieutenant en la dite mairie, Jacques de la Follie aussi avocat, échevin et M. Claude Bertheley aussi avocat et ancien maire de la dite ville, directeurs temporels et économistes du dit hôpital...»

Sur ce que les dits Sieurs Directeurs ont reconnu qu'il était nécessaire de nommer un médecin pour le soulagement des pauvres de cet hôpital lesquels sont souvent démunis de secours et qu'il convient, encore pour le bien et utilité du dit hôpital d'établir un économiste ou receveur des revenus d'iceluy, attendu que le dit Monsieur Claude Bertheley a déclaré qu'il ne pouvait plus faire la dite fonction, les directeurs ont unanimement agréé et nommé, tant pour médecin que pour économiste des biens Maître Louis Beudet, Docteur en Médecine de cette ville lequel ayant été mandé et s'étant retrouvé en cette chambre a agréé et accepté les dites charge et promis d'y faire fidèlement son devoir à la charge de rendre annuellement compte des revenus du dit hôpital aux réquisitions des dits Sieurs Directeurs et d'assister aux assemblées qui peuvent être faites pour le bien du dit hôpital à l'effet de quoi, ils dressèrent l'inventaire des biens et papiers du dit hôpital pour être remis aux dits Sieurs.»

Durant une longue période les responsabilités furent en fait partagées entre trois personnes : la Supérieure agissant comme directrice, le Président et un Secrétaire. Ce dernier exerçait d'autres fonctions par ailleurs et recevait une rémunération symbolique pour s'occuper de l'hôpital.

C'est seulement dans le compte rendu d'une réunion du 11 août 1876 qu'il est fait mention de la création d'un poste de receveur économiste spécial à l'établissement. Il semble d'ailleurs que la décision était motivée par la promulgation d'une nouvelle réglementation, plus que par une initiative locale. Le rôle de receveur économiste a pris de plus en plus d'importance pour diverses raisons : au fur et à mesure des progrès sociaux et techniques tout s'est compliqué dans la tenue des comptes, les autorités admises autrefois ont été contestées et chacun était confronté à des tâches plus lourdes.

Certains économes ont marqué la vie de la Commission par le travail accompli, par leur notoriété et les réalisations qu'ils ont pu mener à bien. C'est ainsi que le passage de M. Noël, nommé en 1900 après sa retraite d'instituteur, a permis la mise en ordre des archives de l'hôpital dans lesquelles on trouve aujourd'hui les éléments pour en résumer l'histoire.

De 1939, d'abord à mi-temps, puis de 1942 à 1962 à temps complet, l'influence de M. Henri Verpeau a marqué la vie de l'hôpital. Il assura la direction plusieurs années, aidé par son frère Hubert à partir de 1947. Ce dernier ne prit sa retraite qu'en 1976. Entre temps l'hôpital, comme les établissements similaires, passa de la dépendance municipale à celle du Ministère de la Santé par l'intermédiaire des services départementaux. L'ancienne Commission administrative locale fut remplacée par un conseil d'administration comprenant, outre les représentants de la municipalité, ceux désignés à l'échelon supérieur.

Fin 1980, ce conseil est composé de :

- M. Toulouse, maire de Seurre, Président,
- M. Jorrot, conseiller municipal de Seurre,
- M. le Conseiller Général du canton de Seurre,
- M. Florentin, de Jallanges, ancien conseiller général,
- M. Misserey, de Nuits-Saint-Georges, représentant les organismes d'assurance maladie,
- M. Chardot, de Varanges, représentant la Caisse de Mutualité Sociale Agricole,
- M. le Docteur Delattre, Commission Médicale Consultative,
- Mme Viellard, infirmière, représentant le personnel,
- M. le Dr Brunias, de Gevrey-Chambertin



Mortier en bronze argenté du XVIII^e siècle

FONDATIONS ET LEGS IMPORTANTS

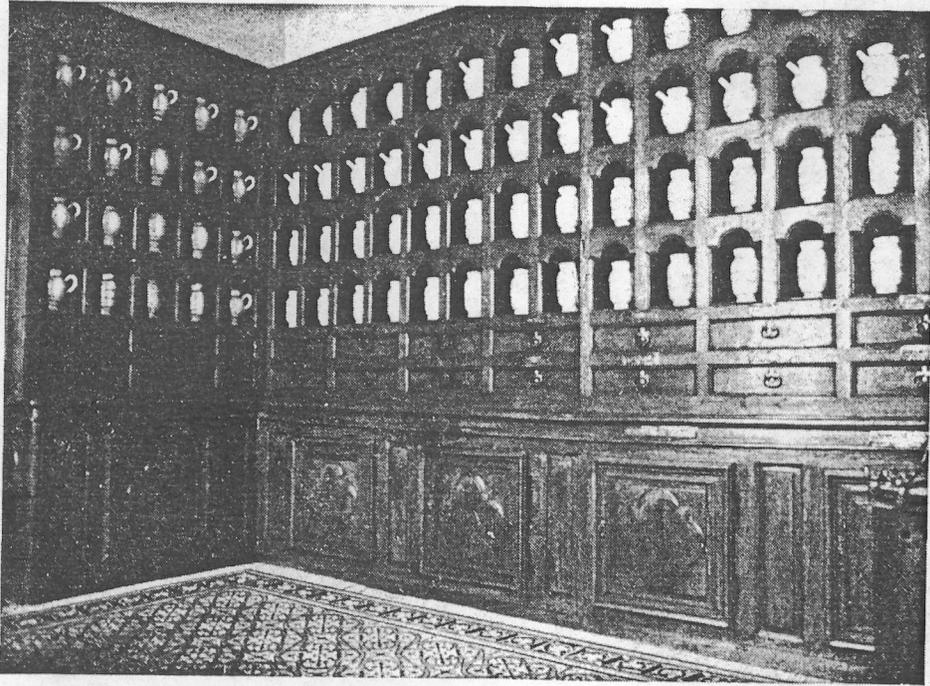
Indépendamment des legs déjà mentionnés pour l'édification des bâtiments, il y eut au cours des siècles, beaucoup de généreux donateurs pour suppléer aux manques chroniques financiers d'une petite ville sans grandes ressources et qui avait par ailleurs de lourdes charges.

Des legs furent surtout faits pour fonder des lits à la disposition gratuite d'indigents de diverses communes. Pour ces fondations, il y avait soit versement d'un capital dont les intérêts devaient couvrir les frais, soit attribution de propriétés dont l'exploitation ou la location aboutissait au même but. A titre d'exemple, la liste suivante indique l'état de ces fondations en 1859.

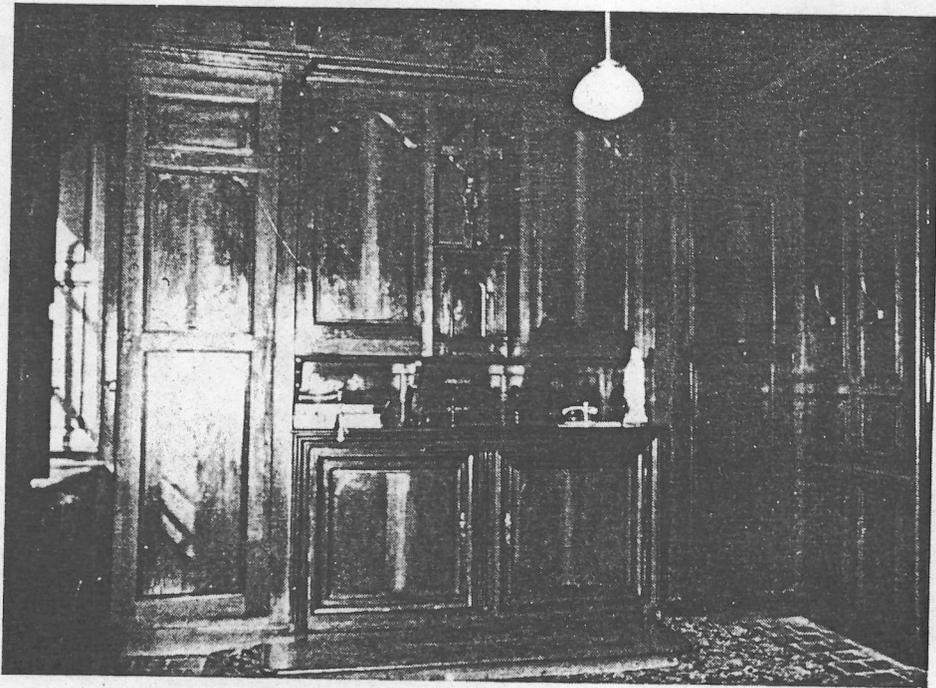
Fondations de lits au profit de certaines communes

Tableau relevé sur les registres en date du 1^{er} août 1859

N ^{os}	Communes concernées	Donateurs	Dates fondations	Montant	Lits	Jours d'occupation par an
1	Pourlans	Monsieur Girard, prêtre	15 février 1713	1.700 F	1	365
2	Mont-les-Seurre	Monsieur Simon, prêtre	2 avril 1821	Terre Trugny	1	365
3	Labergement-les-Seurre	La Commune	3 mars 1827	3.000 F	1	365
4	Pagny-le-Château	La Commune	3 mars 1827	3.000 F	1	365
4	Pagny-le-Château	Monsieur Adrien Baudot	15 mars 1854	Prés	1	365
5	Frontenard	E. Chevigny et son épouse	12 juillet 1834	3.000 F	1/2	182
6	Jallanges	La Commune	29 décembre 1838	4.000 F	1	365
6	Jallanges	Monsieur de Lalombardière	13 novembre 1846	Terre	1/2	182
7	Lanthes	Monsieur de Vogué	11 novembre 1857	50 stères de bois	1	365
8	Pagny-la-Ville	Madame Baudot	15 mars 1854	Prés	2	730
9	Labruyère	La Commune	18 juillet 1866	400 rentes s/état	1	365
10	Bagnot	Sœur Marguerite Martin	26 janvier 1870	30.000 F	1	365
11	Montmain	Hôpital de Seurre	1870		1	365
12	Portail et Pouilly-sur-Saône	Veuve Toitot	8 mai 1914	16.050 F	1	365



La Pharmacie



La Sacristie

Des donations furent faites sans autre estimation particulière que de contribuer à la vie de l'établissement : libéralités du Duc de Nemours en 1513, don d'une maison à Labergement par l'Abbé Pertuis en 1850 (celle-ci fut utilisée comme maison de repos pour les religieuses et, en 1915, pour accueillir des réfugiés du Nord. Elle fut vendue depuis).

Certains legs étaient parfois assortis de la condition de faire dire des messes pour le repos de l'âme de défunts, d'autres, pour financer certains aménagements.

L'hôpital devint, à une certaine époque, propriétaire d'un important domaine que les administrateurs avaient le souci de bien gérer ; acquisitions de parcelles enclavées, échanges, bon entretien des bâtiments changement de locataire pour évincer les mauvais payeurs etc... On trouve la relation de plusieurs procès soit pour des litiges de non paiement soit pour des questions de bornage. Dans une séance de 1859 il est question d'un bornage par géomètre pour une superficie de 136 hectares. Aujourd'hui l'importance du domaine a diminué car des propriétés durent être vendues pour contribuer au financement de travaux.

Depuis longtemps le produit des donations s'était considérablement dévalué : situation économique difficile de certains locataires au début du siècle et surtout grande perte sur les titres de rente 3 % en lesquelles les donations en argent étaient obligatoirement converties. C'est pourquoi déjà en 1892 une demande est faite auprès des communes soit pour augmenter le montant de la fondation soit pour réduire le nombre de journées d'occupation. Les finances devaient être particulièrement basses à ce moment car l'année suivante il est décidé par mesure d'économie de ne pas remplacer le jardinier pendant un certain temps.

Actuellement, il ne reste que la fondation de lits faites par Mme Baudot qui, bien que gagée pour la construction et l'aménagement de l'aile Nord, aurait été supprimée, comme les autres sans la ténacité des municipalités concernées.

En ce qui concerne les fondations de messes, elles ont été supprimées en 1911. Le montant, dévalué, a été ajouté aux biens de l'hôpital. Tant que les religieuses étaient à l'hôpital, un service annuel était encore célébré à la mémoire de tous les bienfaiteurs.

Déjà, en 1905, en vertu de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat du 10 décembre, le service d'aumônerie ne fonctionne que pour le personnel et les malades. A partir du 12 janvier 1906 et durant plusieurs années le public ne fut plus admis aux offices dans la chapelle.

On ne peut clore ce chapitre des legs sans parler du mobilier qu'on ne retrouve hélas pas dans son intégralité. Il y eut beaucoup de dons particuliers, notamment par des familles de malades soignés à l'hôpital, par les familles des religieuses et par certains notables.

A une certaine époque, soit parce qu'on n'y attachait pas assez d'importance soit parce qu'il n'y avait plus de place pour les conserver, des meubles furent vendus à bas prix.

La municipalité a récupéré récemment pour la maison Bossuet un grand meuble Louis XIII à barreaux tournés provenant du réfectoire des Sœurs qui était démonté sans soins au grenier. Un autre à deux corps ayant conservé sa belle patine, orne le bureau de l'administration. On y voit également une superbe armoire du XVII^e siècle en bois clair sculpté aux armes de la famille Toulangeon, cinq pots de pharmacie en bronze du XVI^e siècle, cinq petits mortiers de la même époque, de belles tables et sièges dont une partie est classée depuis un décret de 1913. Le mortier en bronze argenté sur piédestal en bois du XVIII^e qui se trouve au pied de l'escalier principal de l'aile Sud, est également classé depuis 1901 ainsi que, plus récemment, des pots en faïence et les boiseries de la pharmacie.

En visitant les anciens bâtiments, on admire encore de belles armoires de différentes époques. Il faut mentionner aussi la grande statue de Sainte Barbe du XV^e siècle à côté du mortier précité et un groupe en pierre dans le jardin côté Saône.

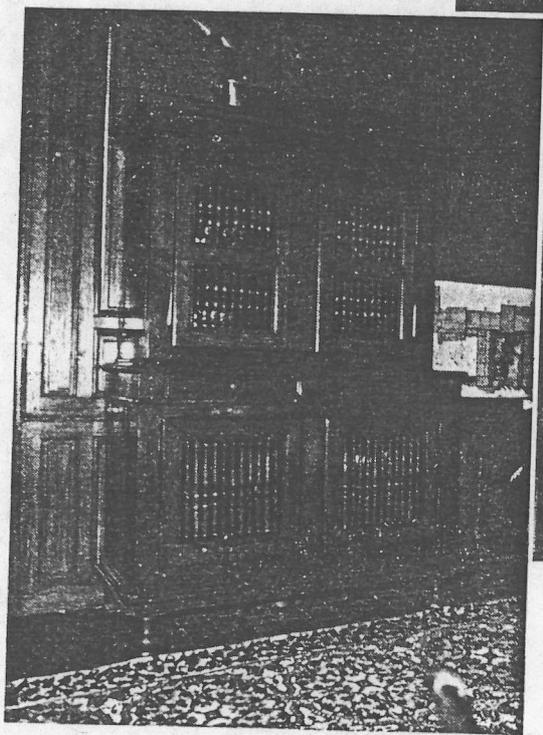
Si la décoration de la chapelle ne justifie pas d'observations particulières, les boiseries de la sacristie méritent une visite. La municipalité envisage d'inclure dans les lieux à

visiter, la salle des hommes après réaménagement. Celui-ci aurait été bien facilité si on avait pu retrouver une partie des meubles disparus, ne serait-ce que des appliques en cuivre pour remplacer les tubes fluorescents au-dessus des lits à baldaquins.

Il faut aussi souhaiter que des locaux plus fonctionnels soient aménagés du côté des anciennes cuisines pour la Direction et le service administratif.

Le très beau bureau actuel, utilisé pour les réunions du Conseil, pourrait être alors ouvert à certaines visites accompagnées.

Armoire XVII^e siècle, avec armes,
de la famille Toulangeon



Meuble à deux corps du bureau de l'Administration



* Les religieuses hospitalières de Dole nouvellement établies à l'hôpital de Seurre esprouvant par toutes les bontés et les soins particuliers qu'apporte votre Majesté au soulagement des pauvres faisant fonder et maintenir les hospitaux dans les Villes de son Royaume, supplient très humblement votre Majesté d'accorder à cet hospital une plate-forme située au derrière de ce mur d'hospital le long de la rivière, pour servir de jardin et de promenade aux pauvres convalescents qui n'ont aucun lieu aéré n'y capable de contribuer au rétablissement de leur santé et elles espèrent d'autant plus aisément cette grâce de votre Majesté qui est toute tendresse pour procurer des refuges et des aziles à ses soldats estropiés dont la chute est fort grande dans cet hospital qu'elles l'assurent que cette place ne sert à des particuliers que pour en faire un vin lieu d'immondices qui infecte toute leur maison et leurs malades; dans l'attente et l'assurance que votre Majesté leur accordera cette grâce elles augmentent leurs vœux et leurs prières conjointement avec tous leurs pauvres pour la prospérité et santé de votre Majesté.

ANNEXE B

DROIT DES POULES

D'après un extrait du registre des délibérations de l'Hôtel de Ville de Seurre en date du 6 février 1673, une autre du 24 février 1680 et un extrait des registres du Parlement de Bourgogne du 17 octobre 1681, les jeunes gens de la ville se rassemblaient tous les ans au jour de la fête des Rois. Ils défilaient en colonne dans les rues au bruit des tambours, fifres, trompettes et hautbois sous prétexte d'un droit qu'ils avaient de percevoir une poule de chaque feu aux faubourgs de la ville et dans les villages voisins.

Cette fête dégénérait vite en beuveries, molestations, indécences et excès de tous genres. Les protestations des habitants et même de la police locale restaient sans effet.

Pour ôter tout prétexte à ces manifestations intempestives la Municipalité, avec l'accord du Parlement, attribua les poules à l'hôpital.

Seul le directeur ou ses mandataires sont habilités à percevoir cette poule pour être employée au soulagement des pauvres malades.

Comme on ne trouve plus mention de ces manifestations, elles ont dû cesser complètement.

Par contre, on retrouve plusieurs années de suite les listes des assujettis tant à Jallanges qu'à Trugny, dans les faubourg et les fermes isolées.

ANNEXE C

TRAITÉ ENTRE LES ADMINISTRATEURS DE L'HOPITAL DE SEURRE ET LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MARTHE (Filles de Notre-Dame des Sept Douleurs)

1^{er} septembre 1876,

La Congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe continue de servir l'hôpital de la ville de Seurre.

Elle ne dépend d'aucune autre Maison Mère.

Elle se régit par des statuts particuliers et ne se perpétue que par l'admission de jeunes personnes qui viennent faire leur postulat et leur noviciat dans cette maison.

Entre cette congrégation et les administrateurs de l'hôpital civil de Seurre il a été fait le traité suivant :

Article 1

Les Sœurs de l'hôpital de Seurre sont chargées au nombre de dix valides du service intérieur de cette maison.

Article 2

Elles se consacrent sans réserve au service des malades et des vieillards de cet hôpital.

Article 3

Elles se dévouent à leur état et se tiennent à la Maison par des vœux annuels d'obéis-

Celle-ci n'est point nommée à vie, mais pour trois ans. Après ce temps expiré les Sœurs hospitalières procèdent à une nouvelle élection avec faculté d'en élire une autre que celle dont le premier triennat aura fini ou de la conserver pour trois ans. La Supérieure élue est sur le champ proclamée, si elle est admise par la Commission administrative.

Article 5

Le second triennat étant achevé, elle ne pourra être élue que pour une transition si ce n'est après avoir demeuré hors de la charge de supérieure pendant trois années.

Article 6

La Supérieure est choisie parmi les Sœurs hospitalières de cette Maison.

L'élection se fait au scrutin secret et à la majorité des suffrages des Sœurs.

En cas de départ ou de mort de la Supérieure il est prévu son remplacement dans le délai d'un mois.

Article 7

Elle nomme les hospitalières aux différents emplois du service de la Maison et pour le temps qu'elle jugera convenable.

Article 8

Elle aura la surveillance de tout ce qui se fera dans la Maison pour le bon ordre.

Elle observera, exécutera et fera exécuter les prescriptions des administrateurs et les délibérations qu'ils auront prises en ce qui concerne l'administration de l'hôpital.

Article 9

Les Sœurs hospitalières nommeront parmi elles une sœur assistante à la Supérieure. Cette assistante pourra être choisie sans interruption pour une nouvelle période de trois années.

Sauf l'approbation de l'Administration, l'élection se fera dans les formes et pour le temps prescrit par les articles cinq et six qui précèdent.

En cas d'absence, de maladie ou de mort de la Supérieure, la Sœur assistante la supplée dans toutes ses fonctions.

Article 10

Il sera admis, lorsqu'il y aura nécessité, les administrateurs, préalablement consultés, des postulantes qui auront au moins seize ans révolus et qui, un an après, pourront être reçues au noviciat, d'après l'avis des Sœurs hospitalières au scrutin secret et à la majorité absolue des voix, sauf l'adhésion de la Commission administrative.

Article 11

Les filles qui voudront être admises devront être bien constituées sans difformités corporelles apparentes, d'une réputation intacte, de bonne vie et mœurs, d'une honnête famille et posséder une certaine instruction.

Elles justifieront à l'administration d'au moins cinquante francs de revenus assurés, de l'assentiment de leurs parents ou tuteurs.

Article 12

Après un noviciat de deux ans et à vingt ans d'âge elles pourront être admises définitivement et, d'après un nouvel avis des hospitalières, pris à la majorité absolue des suffrages et au scrutin secret, sauf l'adhésion des administrateurs.

Article 13

Les novices et les professes seront obligées de se pourvoir à leurs frais des habits, lingerie et meubles à leur usage personnel, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'ici.

Article 14

L'hôpital fournira aux Sœurs hospitalières un logement séparé et à proximité des services, tel qu'il existe aujourd'hui consistant : une clôture, une infirmerie, un réfectoire

Article 15

Lorsque son âge avancé ou ses infirmités mettront une hospitalière hors d'état de continuer son service elle aura droit à être nourrie, blanchie, éclairée, chauffée comme ses compagnes pourvu qu'elle compte dix années de service dans l'établissement à 60 ans d'âge, à moins d'une infirmité contractée dans l'exercice de ses fonctions, infirmité dont la Commission jugera sur le rapport des médecins de l'hôpital.

Dans ce cas elle aura également droit à être conservée comme reposante.

Article 16

L'ecclésiastique chargé du service religieux ne logera pas dans l'hôpital. Il sera rétribué par cet établissement.

Article 17

Les Sœurs hospitalières seront soumises pour tout ce qui concerne le spirituel à l'autorité ecclésiastique et pour tout ce qui regarde le service intérieur à leur Supérieure et à la Commission administrative.

Article 18

Les statuts et règlement de cette Maison antérieurs à ce jour sont et demeurent abrogés (en particuliers ceux du 6 juillet 1846 et 4 septembre 1863).

Article 19

Le présent traité ne sera obligatoire pour l'hôpital de Seurre et les Sœurs hospitalières qu'après son approbation par le Préfet de la Côte-d'Or et par Monseigneur l'Evêque de Dijon.

Fait et anoté définitivement après deux lectures, l'an 1876 le 1^{er} septembre, dans le bureau de l'hôpital en quatre originaux :

- un pour Monseigneur l'Evêque,
- un second pour M. le Préfet,
- un troisième pour la Supérieure,
- enfin, le quatrième pour la Commission administrative.

Suivent la liste des présents et les signatures.

ANNEXE D

PARTICIPATION DE L'HOPITAL AUX SOINS DES MILITAIRES DURANT LES GUERRES

A plusieurs reprises, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, il est fait mention de réclamations auprès des autorités compétentes pour des malades et blessés devenus infirmes « oubliés » à l'hôpital bien après la fin des opérations militaires. La ville ne pouvait indéfiniment les prendre en charge ni les fondations réservées à telle ou telle commune de la région.

Guerre 1870-1871

En plus du premier étage de l'aile Nord pour recevoir les malades militaires et les blessés, une annexe fut aménagée dans la maison Cellard que Mme Baudot avait achetée pour fonder l'école des Frères.

Cinq cents militaires furent soignés durant cette guerre et malheureusement beaucoup de décès furent déplorés, surtout dus à la variole-noire.

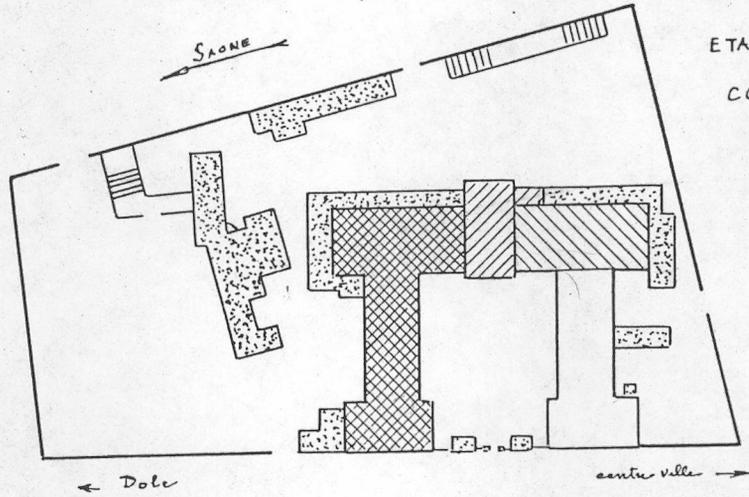
Après la guerre, il y eut, en juillet 1873, une discussion avec l'intendance qui, d'une part ne voulait pas augmenter la rétribution de 1 franc par jour et par lit et, d'autre part, exigeait le maintien d'un nombre de lits trop élevé.

Précédemment à la guerre, l'hôpital n'était engagé à fournir en permanence que deux lits à la disposition des militaires et ne pouvait en proposer plus de six. On trouve aussi, après le conflit une réclamation des bouchers sur le prix des réquisitions de viande portant sur le total de 4780 francs.

La salle des hommes fut transformée en salle militaire comme on le constate encore sur de vieilles cartes postales. 40 lits furent préparés dès le mois de septembre pour les blessés. 25 autres furent réservés au rez-de-chaussée du bâtiment Nord pour recevoir les contagieux d'un côté et les malades de l'autre. Il y eut 553 militaires soignés. Contrairement à la guerre précédente on ne déplora que six décès dont la moitié pour maladies organiques.

RÉFÉRENCES

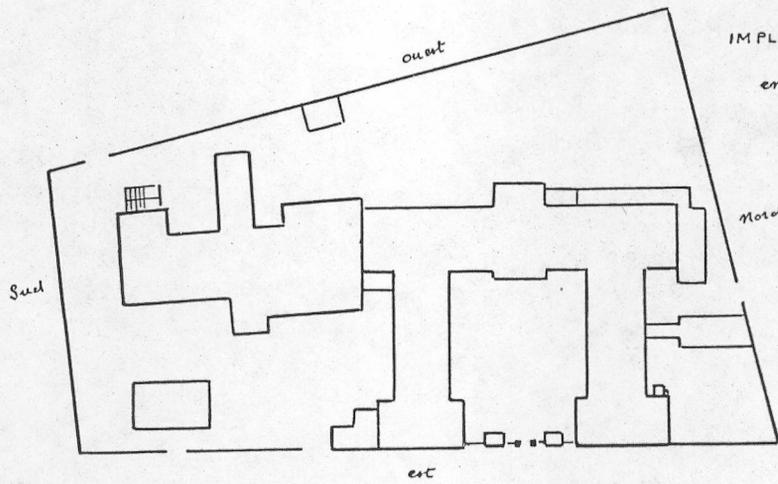
- Archives de l'hôpital.
- Ouvrages sur le « vieux Dole » de Pidou de la Maduère, page 223-224, tome 2.
- Courtépée, tome 3, page 267.
- « Le Canton de Seurre », par P. Noël, 1888.
- Histoire de Seurre, par P. Guillemot, 1859.
- Bulletin municipal, 1966-1977.
- Notes de Mme Faucher.
- Renseignements de MM. Coucharrière et Verpeau.
- Les photos sont de M. Bracon, à Seurre.



ETAPES DE
CONSTRUCTION

de 1688 à 1977

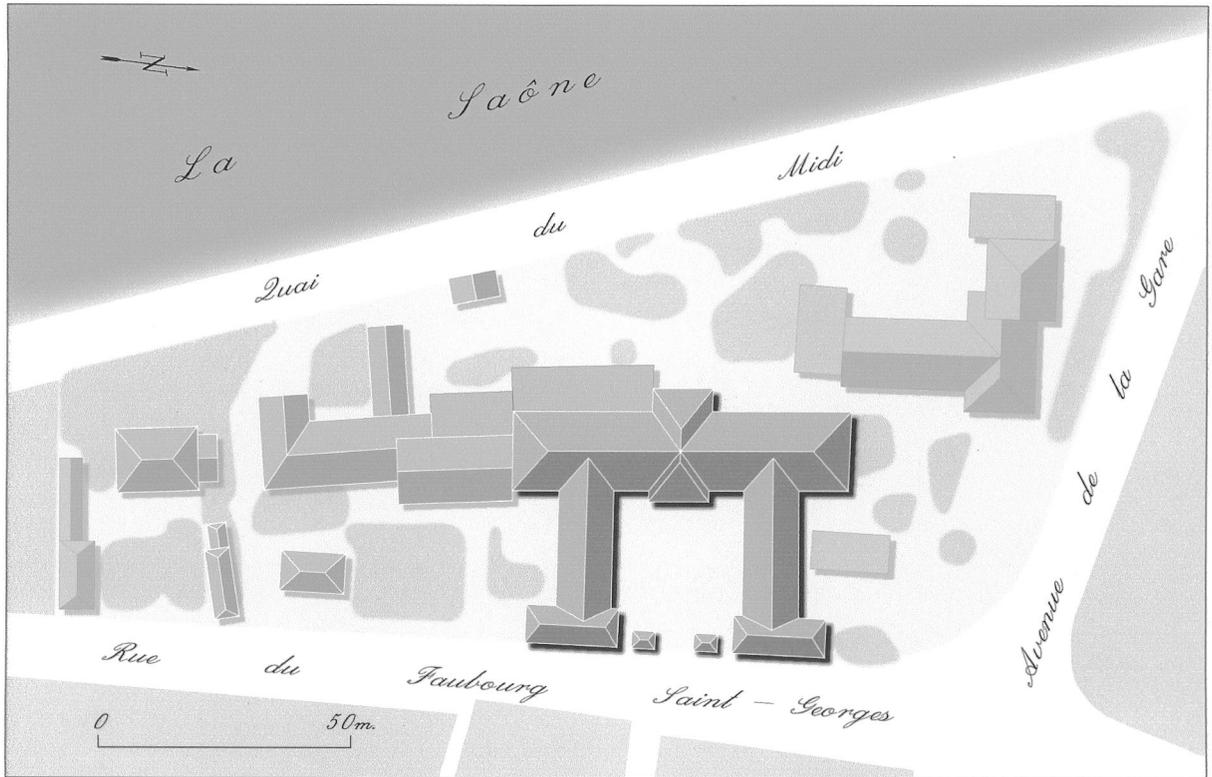
- 1688 
 - 1730 
 - 1765 
 - 1859 
- } plan initial
-  adjonctions diverses



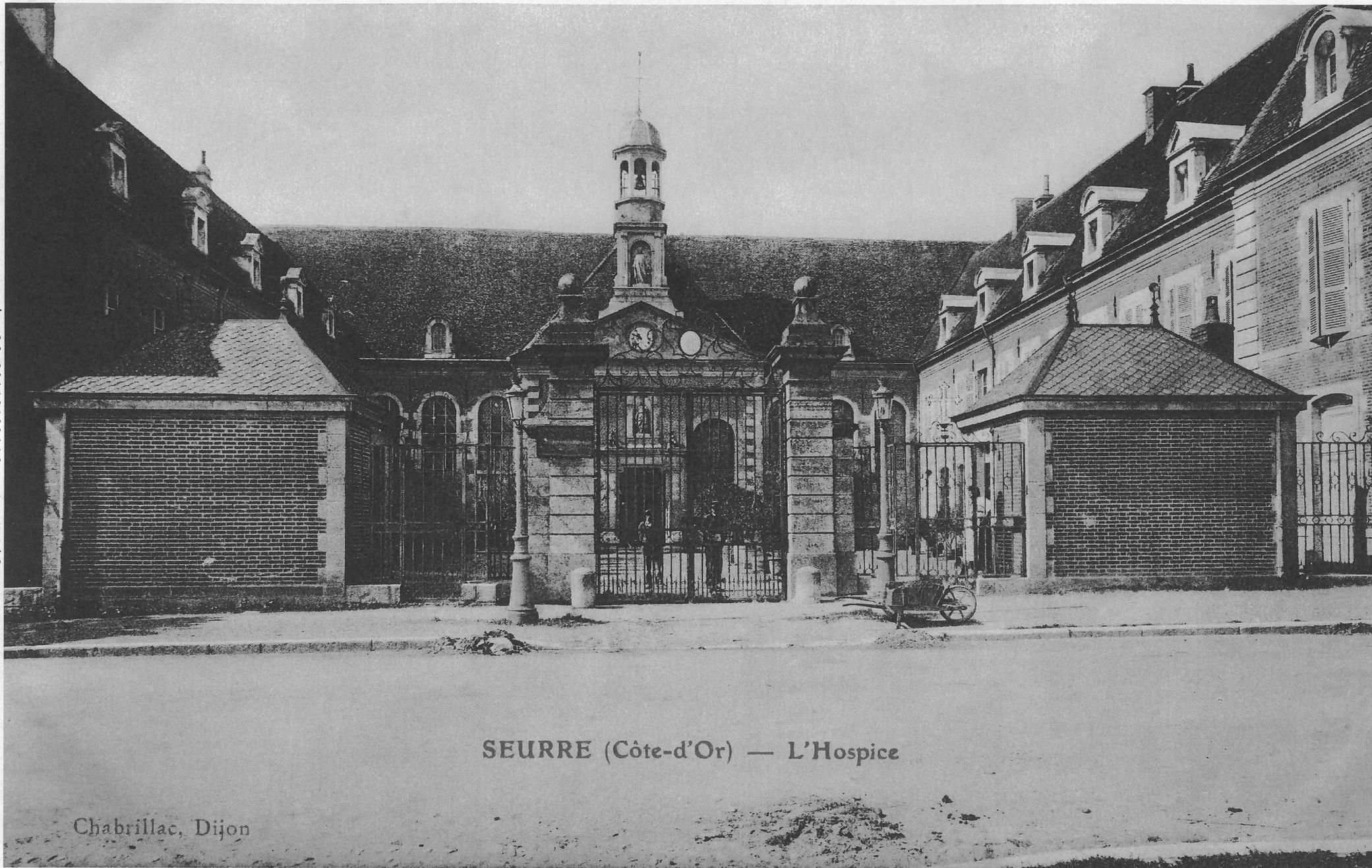
IMPLANTATION
en 1980

Hôpital Saint-Laurent

Plan-masse au 1:1500e
Dessin Alain Morelière, 2010.



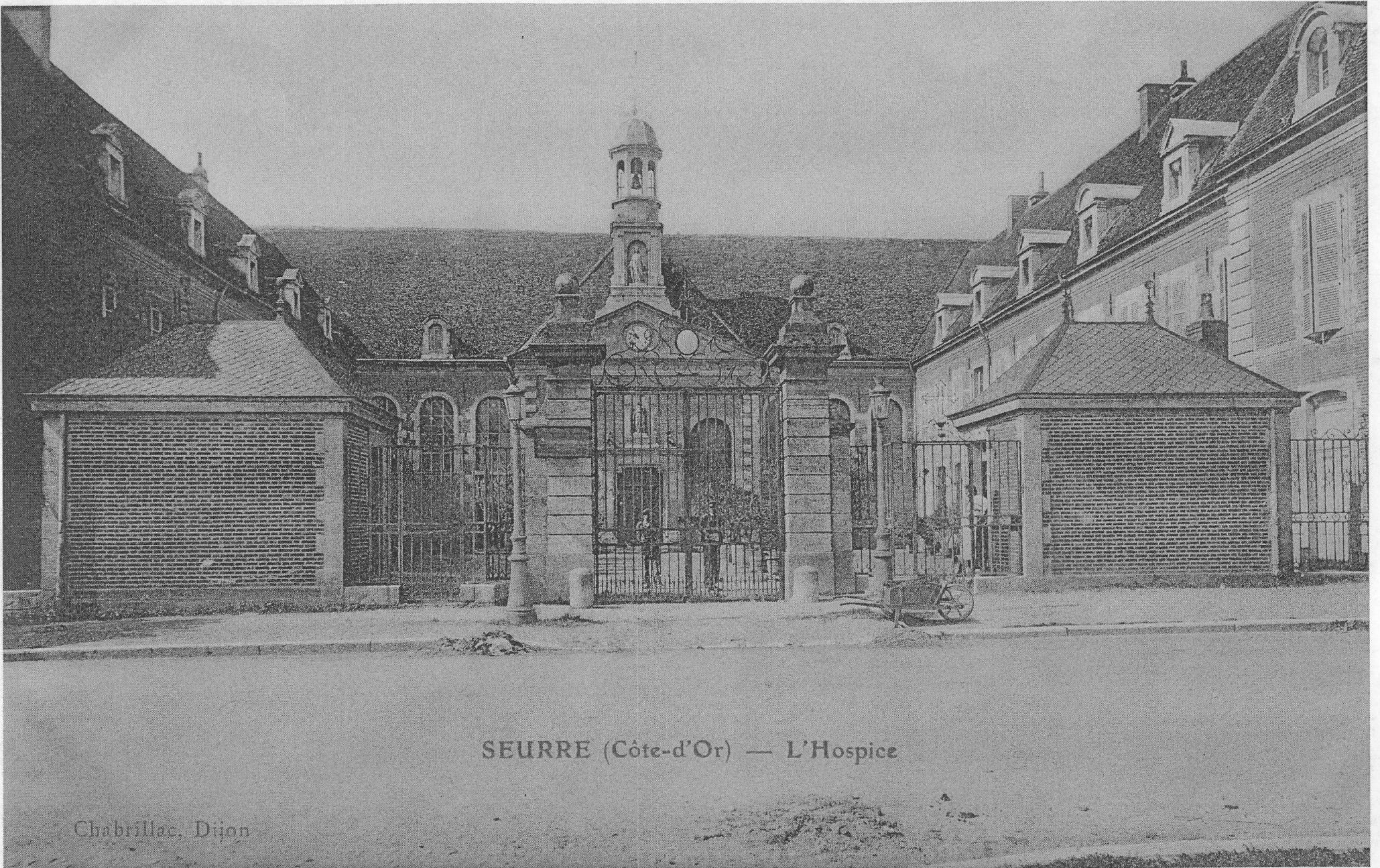
ivr26_20112103446nuc4a_1.tif



SEURRE (Côte-d'Or) — L'Hospice

Chabrillac, Dijon

14726_20112103446nuc4_1.tif



SEURRE (Côte-d'Or) — L'Hospice

Chabrilac, Dijon

21 SEURRE
14 rue du Faubourg Saint-Georges

HOPITAL
(cadastre 1984, section AE, parcelle 182)
Vue d'ensemble prise de l'Est

86.21.832.V
Cliché M. ROSSO



21 SEURRE
14 rue du Faubourg Saint-Georges

HOPITAL
(cadastre 1984, section AE, parcelle 182)
Vue d'ensemble prise du Nord-Est

86.21.837.V
Cliché M. ROSSO



21 SEURRE
14 rue du Faubourg Saint-Georges

HOPITAL
(cadastre 1984, section AE, parcelle 182)
Aile Sud

86.21.835.V
Cliché M. ROSSO



21 SEURRE
14 rue du Faubourg Saint-Georges

HOPITAL
(cadastre 1984, section AE, parcelle 182)
Aile Ouest, façade postérieure : chapelle
et ancienne salle des hommes.

86.21.838.V
Cliché M. ROSSO



21 SEURRE
14 rue du Faubourg Saint-Georges

HOPITAL
(cadastre 1984, section AE, parcelle 182)
Aile Ouest vue depuis la cour

86.21.833.V
Cliché M. ROSSO



21 SEURRE
14 rue du Faubourg Saint-Georges

HOPITAL
(cadastre 1984, section AE, parcelle 182)
Aile Nord

86.21.836.V
Cliché M. ROSSO



Fig.7 Aile ouest à droite de la chapelle,
lucarne

Ph.Inv.M.Rosso
86 21 0834 X



Fig.8 Chapelle, vue prise depuis l'entrée

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0033 V



Fig.9 Chapelle, vue prise depuis l'angle
antérieur droit

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0034 V



Fig.10 Chapelle, vue prise depuis l'angle
postérieur gauche

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0035 V



Fig.11 Chapelle, mur droit

Ph. Inv. J.L. Duthu
87 21 0036 V



Fig.12 Chapelle, plafond, motif central

Ph.Inv.M.Thierry
87 21 0037 X

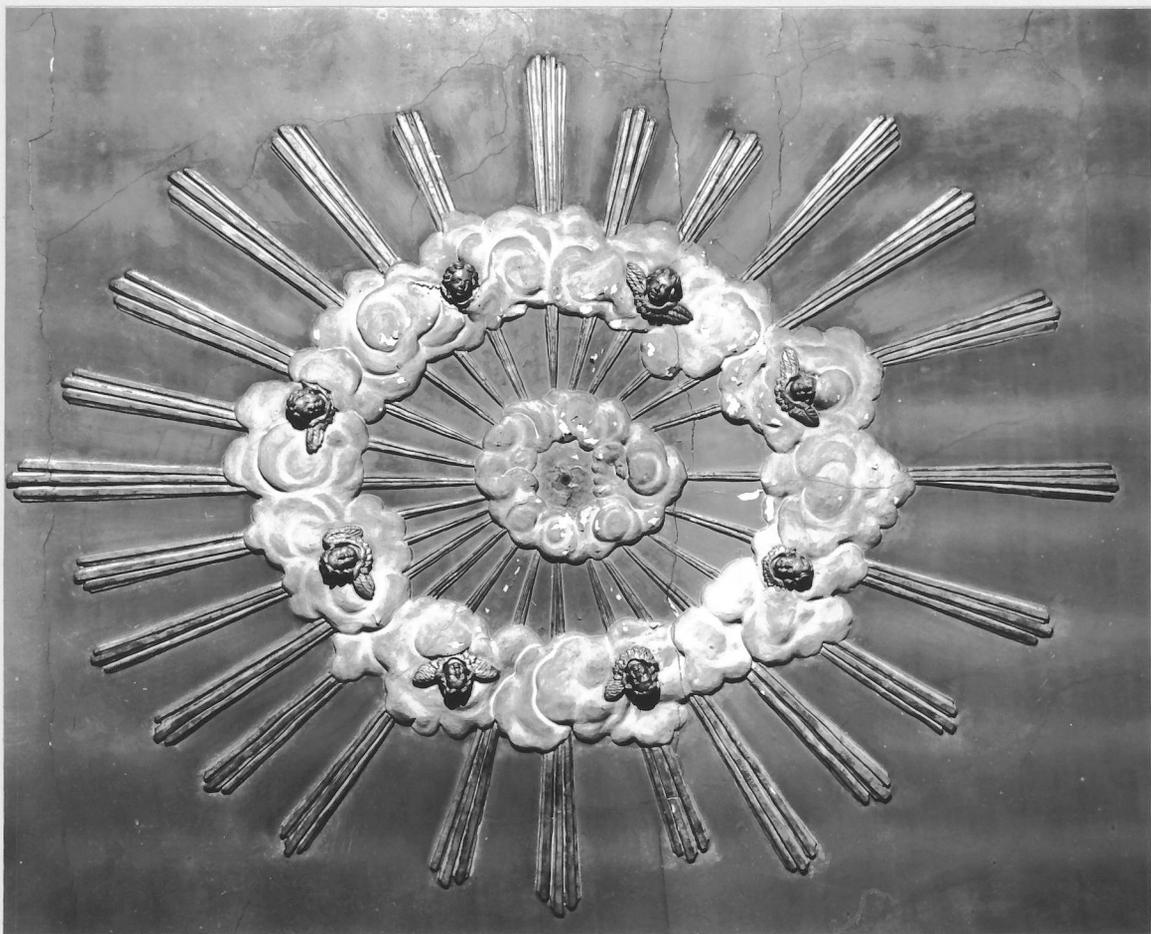


Fig.13 Chapelle, plafond, détail d'un écoinçon Ph.Inv.M.Thierry
87 21 0038 X



Fig.14 Chapelle, porte d'entrée, détail des serrures intérieures

Ph.Inv.M.Thierry
87 21 0093 X

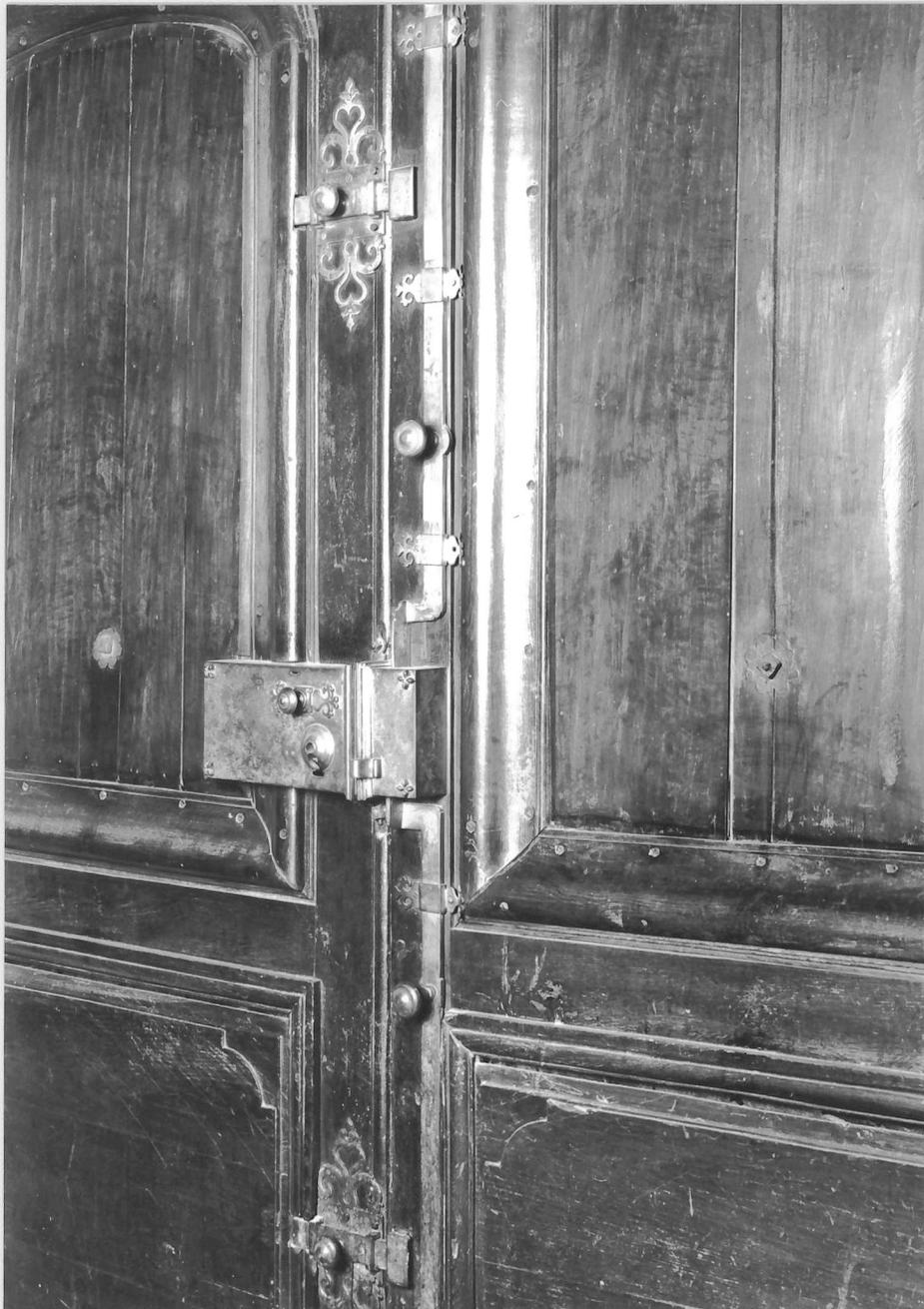


Fig.15 Salle des malades

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0149 V



Fig.16 Salle des malades

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0148 V



Fig.17 Salle des malades, plafond, vue prise
depuis le mur antérieur

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0221 V



Fig.18

Aile gauche, couloir du rez-de-chaussée, vue prise de l'entrée

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0238 V



Fig.19

Aile gauche, couloir du rez-de-
chaussée, vue d'ensemble

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0239 V



Fig.20

Aile gauche, rez-de-chaussée, salle du
mortier, vue prise de l'angle antérieur
gauche

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0109 V



Fig.21 Aile gauche, rez-de-chaussée, salle du
mortier, vue prise de l'angle
postérieur gauche

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0110 V



Fig.22

Aile gauche, rez-de-chaussée, bureau du
directeur

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0219 V



Fig.23

Aile gauche, escalier d'accès à l'étage

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0222 V



Fig.24 Aile gauche, étage, salle de repos

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0224 V



Fig.25 Aile gauche, étage, salle de repos, vue prise de l'entrée Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0223 V



Fig.26 Aile droite, volée inférieure de
l'escalier

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0225 V



Fig.27

Aile droite, volée supérieure de
l'escalier

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0226 V



Fig.28 Comble du bâtiment principal

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0230 V



Fig.29 Comble du bâtiment principal

Ph.Inv.J.L.Duthu
87 21 0231 V

